



Bulletin Officiel

N°6125 Lundi 15 Juin 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021

2-3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL – AMS –AGO-

4

LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL – AMS –AGE-

5

SOCIETE L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD –AGO-

6

TUNISIE LEASING ET FACTORING – AGO -

7

ATTIJARI BANK – AGO -

8-9

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO & AGE

LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL – AMS –AGO-

10-11

LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL – AMS –AGE-

12

SOCIETE L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD –AGO-

13-15

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- BANQUE DE L'HABITAT
- FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- BANQUE DE L'HABITAT

ANNEXE V

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2020

- SANADTT SICAV
- SICAV RENDEMENT

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les Ateliers Mécaniques du Sahel -AMS-

Siège Social : Boulevard Ibn Khaldoun – 4018 Sousse, Tunisie

La société ATELIERS MECANIQUES DE SAHEL «AMS », tiendra son Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le jeudi 25 Juin 2020 à neuf heures (9H00) au numéro 28, Rue 8600, Zone Industrielle Charguia I, 2035, Tunis-Tunisie, sans présence physique des actionnaires, en se limitant aux membres du bureau de l'Assemblée et ce afin de se conformer à la conjoncture actuelle de l'Etat Tunisien qui continu à lutter contre la pandémie du Covid-19.

L'Assemblée Générale Ordinaire informe l'ensemble des actionnaires que :

- les documents de l'Assemblée (à savoir : le rapport d'activité, le rapport du commissaire aux comptes, les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2018 et le projet des résolutions) seront à leur disposition au siège social de la Société sis à la Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse, Tunisie et au siège social du groupe Loukil sis au n°62 Avenue de Carthage, Tunis – Tunisie.
- Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale Ordinaire en visioconférence peuvent adresser leurs adresses mails accompagnés par l'attestation de propriété de leurs actions à l'adresse suivante« manel.goddi@lig.tn » cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée afin de recevoir les invitations.

Ladite Assemblée Générale Ordinaire se délibérera sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
7. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
8. Nomination d'un nouvel administrateur;
9. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes ; et
10. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les Ateliers Mécaniques du Sahel -AMS-

Siège Social : Boulevard Ibn Khaldoun – 4018 Sousse, Tunisie

La société ATELIERS MECANIKES DE SAHEL «AMS », tiendra son Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour le jeudi 25 Juin 2020 à dix heures trente (10H30) au numéro 28, Rue 8600, Zone Industrielle Charguia I, 2035, Tunis-Tunisie, sans présence physique des actionnaires, en se limitant aux membres du bureau de l'Assemblée et ce afin de se conformer à la conjoncture actuelle de l'Etat Tunisien qui continue à lutter contre la pandémie du Covid-19.

L'Assemblée Générale Extraordinaire informe l'ensemble des actionnaires que :

- les documents de l'Assemblée (à savoir : le rapport d'activité, le rapport du commissaire aux comptes, les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2018 et le projet des résolutions) seront à leur disposition au siège social de la Société sis à la Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse, Tunisie et au siège social du groupe Loukil sis au n°62 Avenue de Carthage, Tunis – Tunisie.
- Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire en visioconférence peuvent adresser leurs adresses mails accompagnés par l'attestation de propriété de leurs actions à l'adresse suivante « manel.goddi@lig.tn » cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée afin de recevoir les invitations.

Ladite Assemblée Générale Extraordinaire se délibérera sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la continuité de l'activité de la Société ; et
2. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège Social: Rue Elfouledh Z.I. BEN AROUS 2013 - BEN AROUS

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires de L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 24 juin 2020 à 10 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « la Maison de l'Entreprise » sis aux Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration de la société et du groupe ASSAD de l'exercice 2019 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe ASSAD de l'exercice 2019 ;
- 3- Approbation des états financiers individuels de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31/12/2019
- 4- Approbation des opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Approbation des états financiers consolidés du groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2019 ;
- 6- Quitus à donner aux membres du conseil d'administration ;
- 7- Affectation du résultat ;
- 8- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration ;
- 9- Fixation du montant des jetons de présence ;
- 10- Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'Administration pour l'achat et la revente des actions de la société en bourse conformément à l'article 19 nouveau de la loi 94-117 ;
- 11- Questions diverses ;
- 12- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord
1082 Tunis

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 juin 2020 à 11 h 00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE) aux berges du Lac, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2019
- 2/Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2019
- 3/Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019
- 4/Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2019
- 5/Affectation des résultats
- 6/ Fixation des jetons de présence
- 7/Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit
- 8/Fixation de la rémunération des membres du Comité des Risques
- 9/Emission d'emprunts obligataires
- 10/Emission d'emprunts subordonnés

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Attijari bank

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

En référence aux décrets présidentiels N° 2020-24 du 18/03/2020, et N° 2020-28 du 22/03/2020, au décret gouvernemental N° 2020-156 du 22/03/2020, au communiqué du CMF du 20/02/2020 et à la note de la BCT aux Banques et établissements financiers N 2020-17 du 01/04/2020 .

Dans le cadre de l'appui des efforts de l'Etat dans la lutte contre la Pandémie Covid-19 et en guise d'adhésion de la Banque Attijari de Tunisie au plan national de lutte contre la propagation du virus .

Et compte tenu des circonstances particulières et exceptionnelles liées à la situation sanitaire, la Banque Attijari de Tunisie – Attijari Bank invite ses actionnaires à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, Avec possibilité de participation présentielle au siège social de la banque ou à distance et ce le Vendredi **26/06/2020** à partir de **10H00** du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- 2- Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019 et du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos-le 31/12/2019 ;
- 3- Approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 et des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- 6- Approbation des montants des jetons de présence et rémunération des membres des comités réglementaires ;
- 7- Pouvoirs en vue des formalités.

Pour la sécurité de ses actionnaires, la Banque Attijari de Tunisie – Attijari Bank rassure quant à la mise en place des dispositifs préventifs nécessaires, respectera scrupuleusement les consignes de sécurité sanitaire, et les invite à participer à l'Assemblée générale ordinaire en choisissant une des deux options suivantes :

- Suite -

- En présentiel au siège de la banque, Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis
- A distance, qui prendra l'une des formes suivantes:
 1. Vote par mandatement d'un coactionnaire (Le Président du Conseil d'Administration et le représentant des actionnaires minoritaires se feront le plaisir de vous représenter).
 2. Vote par correspondance suivant communiqué du CMF précité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister ou participer à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires chez la Direction Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

Aussi l'assemblée mettra à la disposition de ses actionnaires une plateforme de participation à distance via des moyens de communication audiovisuelle.

Afin de permettre aux actionnaires de communiquer via la plateforme électronique dédiée, il est indispensable de procéder à une inscription à distance en remplissant un formulaire disponible sur le site de la banque sur l'adresse suivante <http://www.attijaribank.com.tn/>

Une fois inscrits, et après avoir accédé à la plateforme l'actionnaire sera capable de :

- consulter les documents afférents à l'assemblée générale ordinaire et notamment le bulletin spécial de vote* ;
- Suivre en ligne le déroulement de la séance de l'assemblée ;
- Interagir avec les autres actionnaires ;
- Poser des questions par message électronique et écouter les réponses ;
- Consulter les documents relatifs à l'Assemblée à travers le lien ;
- Formuler des observations sur les documents mis à sa disposition sur le site.

*le bulletin spécial de vote doit être retourné soit par mail soit par courrier officiel et ce au plus tard un jour avant la date de la tenue de l'Assemblée.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante, parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolution AGO

Les Ateliers Mécaniques du Sahel -AMS-
Siège Social : Boulevard Ibn Khaldoun – 4018 Sousse, Tunisie

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la société Les Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS qui se tiendra en date 25 juin 2020.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie, sans restrictions ni réserves, les modes et les délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire et la déclare régulièrement constituée, et couvre en conséquence irrévocablement, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des Actionnaires présents et/ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité de la Société élaboré par le Conseil d'Administration, et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des Actionnaires présents et/ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général des commissaires aux comptes, afférent aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits états financiers, se soldant par un total bilan de 36 276 697 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net négatif de 19 444 988 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des Actionnaires présents et/ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net négatif de l'exercice clos le 31 décembre 2018, de de 19 444 988 Dinars Tunisiens comme suit :

- Déficits reportables : 17 546 675 DT
- Amortissements différés : 1 898 313 DT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des Actionnaires présents et/ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et suivants et par l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à, des Actionnaires présents et/ou représentés à l'exception de toute personne concernée pour sa part respective et ce, en application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à..... des Actionnaires présents et/ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 3.000 Dinars Tunisiens net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2018.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des Actionnaires présents et/ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de nommer monsieur _____, titulaire de la carte d'identité nationale émise le _____ à Tunis sous le numéro _____, en qualité d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la Société et ce, pour un mandat de trois (3) ans venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à..... des Actionnaires présents et/ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat du Commissaire aux Comptes de la Société, CABINET CMC, représenté par monsieur Hichem Amouri, arrive à expiration et décide de renouveler son mandat, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société et ce, pour un mandat de trois (3) nouvelles années, couvrants les exercices 2019, 2020 et 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des Actionnaires présents et/ou représentés.

CABINET CMC, représenté par monsieur Hichem Amouri, présent à l'Assemblée, déclare accepter le renouvellement de ses fonctions en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à toutes personnes mandatées à l'effet d'accomplir toutes formalités légales nécessaires et toutes autres formalités légales (notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des Actionnaires présents et/ou représentés.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolution AGE

Les Ateliers Mécaniques du Sahel -AMS-
Siège Social : Boulevard Ibn Khaldoun – 4018 Sousse, Tunisie

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la société Les Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS qui se tiendra en date du 25 juin 2020.

PREMIERE RESOLUTION

Après examen de l'avancement du plan de restructuration financière et opérationnelle, approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie en date du 13 juillet 2016, particulièrement en ce qui concerne la levée de fonds qui permettra de rétablir la rentabilité de la société et le redressement de ses capitaux propres, l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide la continuité de l'activité de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des Actionnaires présents et/ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs à toutes personnes mandatées à l'effet d'accomplir toutes formalités légales nécessaires et toutes autres formalités légales (notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des Actionnaires présents et/ou représentés.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 Juin 2020.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2019 présentant un bénéfice net de 7 478 722 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le Conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2019 faisant ressortir un résultat bénéficiaire de l'ensemble consolidé s'élevant à 3 575 880 Dinars et un résultat consolidé bénéficiaire part du groupe s'élevant à 3 103 316 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2019 s'élevant à 7 478 722 Dinars comme suit :

Résultat de l'exercice 2019	7 478 722
Résultats reportés antérieurs	763 250
<hr/>	
Sous total Résultat Disponible	<hr/> 8 241 972
Résultats reportés	8 241 972

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 10% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

- Suite -

Réserves légales	1 200	000
Réserves réglementées	1 147	551
Réserves extraordinaires	5 800	000
Réserves ordinaires	1 400	000
Prime d'émission	1	195597
Total	10 743 14	8

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 250 millimes (Deux Cent Cinquante Millimes) par action composé d'un intérêt statutaire de 6% (de la valeur nominale de l'action) et d'un super dividende de 190 millimes par action ; correspondant à la somme globale de 3.000.000 Dinars à prélever sur les réserves Extraordinaires. Ainsi, l'Assemblée Générale Ordinaire rappelle que lesdits dividendes distribués sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source de 10%.

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme de Cent Mille Dinars (100 000 TND) au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour une période de 3 ans le mandat des administrateurs suivants :

- M. Souheil Kallel
- M. Abdelwaheb Kallel
- M. Sami Kallel
- M. Slim Kallel
- M. Abdelhafidh Kallel
- Mme Emna Kallel
- M. Mahmoud Triki
- M. Mehdi Kallel
- Mme Nozha Kallel
- M. Ahmed Ben Ghazi

- Suite -

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2022.

En outre et conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'assemblée prend acte et agrée les nouvelles fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés.

Les administrateurs acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remerciant les actionnaires et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 nouveau de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle son autorisation au Conseil d'Administration de la Société pour acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour.

Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée seront fixées lors du prochain conseil d'administration de la Société

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

2020 - AS - 0708

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		188,603	193,414	193,499	
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07		128,808	132,124	132,146	
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		108,693	111,087	111,115	
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17		114,417	117,807	117,843	
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		112,884	115,618	115,669	
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		108,832	112,562	112,609	
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		109,304	111,748	111,787	
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		45,027	45,745	45,758	
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		31,415	32,183	32,197	
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		105,929	108,839	108,886	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		16,707	17,076	17,080	
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		121,384	123,520	123,558	
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		1,159	1,167	1,167	
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		111,984	114,965	115,039	
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		11,040	11,278	11,283	
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		156,564	161,707	161,789	
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		11,084	11,296	11,299	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,742	1,787	1,788	
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		60,901	61,968	61,989	
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94		129,454	128,540	128,739	
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01		112,135	104,006	104,317	
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		-	102,508	102,566	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		136,744	129,097	129,564	
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		510,165	495,916	497,288	
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		128,967	117,026	117,517	
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08		135,741	120,339	120,365	
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08		130,499	125,098	125,138	
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09		112,462	107,077	107,111	
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09		109,116	99,149	99,663	
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		179,510	169,864	170,054	
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		96,478	88,559	89,072	
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		118,731	118,252	118,325	
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		169,247	153,151	154,578	
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		144,657	139,253	139,671	
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		103,478	91,244	91,619	
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		22,654	20,509	20,642	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2087,476	2094,765	2097,966	
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		129,316	121,853	122,427	
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		201,273	182,565	182,798	
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09		17,721	16,421	16,434	
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,784	2,697	2,711	
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,466	2,424	2,441	
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		75,837	65,966	65,733	
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,164	1,096	1,098	
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,226	1,252	1,253	
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,166	1,146	1,145	
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,137	1,098	1,097	
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15		118,999	107,023	106,344	
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08		131,708	128,594	128,635	
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17		1133,301	1088,960	1079,427	
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		11,951	10,280	11,378	
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17		10,127	9,455	9,465	
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		93,956	82,106	82,779	
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	106,748	106,780
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	102,952	98,744	98,771
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	106,235	104,848	104,892
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	101,987	102,032
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	106,654	103,338	103,396
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	108,650	106,522	106,569
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	103,354	103,402

61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	100,752	100,762
62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	101,823	101,843
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	104,171	104,218
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	105,899	105,950
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	103,474	103,505
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	102,786	102,818
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	104,910	102,302	102,346
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	105,102	102,468	102,502
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,538	101,445	101,491
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	104,666	104,700
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	101,597	101,635
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	101,099	101,167
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	104,718	104,758
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	101,030	101,053
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	104,339	104,373
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	102,718	102,752
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	104,417	104,450
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	106,854	107,009
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	57,382	57,408
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	87,540	87,804
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	18,006	18,026
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	302,994	292,158	281,652
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2045,381	2049,127
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	71,203	71,059
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	55,816	55,743
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	104,826	105,428
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	10,849	10,894
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	12,685	12,670
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	13,862	13,990
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	12,214	12,336
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	147,574	147,612
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	7,923	8,003
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	102,168	102,156
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	89,378	79,872	79,967
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	81,856	81,984
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	97,299	97,423
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	85,041	85,995
98	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/20	2,343	92,975	88,226	88,232
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	8,857	8,931
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	88,869	89,258
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	135,505	136,359
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	92,858	91,705
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	109,791	111,001
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	109,922	110,599
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	170,523	172,380
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	167,302	167,308
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	155,355	155,888
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	20,349	20,502
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	127,522	127,596
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	133,332	134,251
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	990,155	En dissolution
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5111,997	5128,240
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	4960,394	4972,710
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	81,792	81,484
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4339,168	4366,201
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	9,551	9,576
118	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	155,703	156,620
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	117,384	117,828
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	10069,893	10098,813

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybie « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecky, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 juin 2020 . Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr. Walid TLILI (Cabinet Walid TLILI) et Mr. Walid Ben AYED (Consulting and Financial Firm).

BH BANK

Etats financiers de l'exercice 2019

BH BANK BILAN Arrêté au 31 Décembre 2019 (Unité en mille dinars)

		Notes	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Actifs					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	349 523	557 165	562 381
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	271 770	316 114	316 114
AC3	Créances sur la clientèle	3	9 647 335	9 130 339	9 118 909
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	101 487	295 440	311 870
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 525 525	1 282 175	1 277 175
AC6	Valeurs immobilisées	6	105 863	93 534	93 534
AC7	Autres actifs	7	206 073	237 131	231 915
Total des actifs			12 207 576	11 911 898	11 911 898
Passifs					
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	2 486 108	2 793 775	2 832 183
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	6 879 309	6 565 664	6 551 377
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 571 884	1 406 069	1 367 661
PA5	Autres passifs	11	289 186	279 045	293 332
Total des passifs			11 226 487	11 044 553	11 044 553
Capitaux propres					
CP1	Capital		238 000	238 000	238 000
CP2	Réserves		601 032	492 613	492 613
	Réserves pour reinvestissements exonérés		164 253	152 813	152 813
	Autres réserves		436 779	339 800	339 800
CP3	Actions propres		-	-	-
CP4	Autres capitaux propres		414	414	414
CP5	Résultats reportés		1	8	8
CP6	Résultat de l'exercice		141 642	136 310	136 310
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-	-
Total des Capitaux propres			981 089	867 345	867 345
Total des capitaux propres et passifs			12 207 576	11 911 898	11 911 898

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers

28

BH BANK

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité en mille dinars)

		Notes	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Passifs éventuels					
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	691 866	797 563	797 563
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		25 799	28 596	28 596
	B- En faveur de la clientèle		666 067	768 967	768 967
HB2	Crédits documentaires		356 411	573 915	573 915
HB3	Actifs donnés en garantie	13	1 350 718	2 089 400	2 089 400
Total des passifs éventuels			2 398 995	3 460 878	3 460 878
Engagements donnés					
HB4	Engagements de financements donnés	13	373 204	501 535	501 535
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-	-
	B- En faveur de la clientèle		373 204	501 535	501 535
HB5	Engagements sur titres		1 500	2 995	2 995
	A- Participations non libérées		1 500	2 995	2 995
	B- Titres à recevoir		-	-	-
Total des engagements donnés			374 704	504 530	504 530
Engagements reçus					
HB6	Engagements de financement reçus	14	20 768	94 275	94 275
HB7	Garanties reçues	15	1 408 235	1 906 300	133 847
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	601 157	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		17 420	16 935	-
	C- Garanties reçues de la clientèle		1 390 815	1 288 208	133 847
Total des engagements reçus			1 429 003	2 000 575	228 122

BH BANK
ETAT DE RESULTAT
Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
(Unité en mille dinars)

	Notes	2019	2018 Retraité	2018 Publié
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	930 649	735 715
PR2	Commissions (en produits)	17	108 992	100 084
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	54 828	81 817
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	66 341	66 468
Total produits bancaires			1 160 810	984 084
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(657 848)	(518 905)
CH2	Commissions encourues		(10 033)	(9 434)
Total charges d'exploitation bancaire			(667 881)	(528 339)
Total Produit net bancaire			492 929	455 745
PR5- CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(68 540)	(70 986)
PR6- CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(11 572)	(5 656)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	12 542	13 396
CH6	Frais de personnel		(133 807)	(125 344)
CH7	Charges générales d'exploitation	24	(59 288)	(51 540)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(13 746)	(12 097)
Résultat d'exploitation			218 518	203 518
PR8- CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	25	(7)	191
CH11	Impôt sur les bénéfices	26	(70 800)	(58 974)
Résultat des activités ordinaires			147 711	144 735
PR9- CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	27	(6 069)	(8 425)
Résultat net de l'exercice			141 642	136 310
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-
Résultat après modification comptable			141 642	136 310

BH BANK
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
 (Unité en mille dinars)

Notes	2019	2018 Retraité	2018 Publié
Activité d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	1 037 923	861 919	856 702
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(651 161)	(523 808)	(523 808)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	30 761	(89 738)	(89 738)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers	(217 018)	767 994	805 394
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(601 848)	(1 487 500)	(1 476 070)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle	312 340	620 155	605 868
Titres de placement	12 541	23 268	11 838
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(173 958)	(255 198)	(235 694)
Sommes reçues des débiteurs divers	42 621	29 224	29 224
Impôt sur les bénéfices	(63 182)	(83 145)	(83 145)
Flux de trésorerie net provenant des activités	(270 981)	(136 829)	(99 429)
Activité d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	66 341	66 468	66 468
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(69 356)	(45 043)	(45 043)
Autres flux d'investissements	-	-	-
Aquisitions / cessions sur immobilisations	(26 066)	(28 887)	(28 887)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(29 081)	(7 462)	(7 462)
Activité de financement			
Emission d'actions	-	-	-
Emission d'emprunts	214 334	298 679	261 279
Augmentation / diminution des ressources spéciales	(13 096)	(7 009)	(7 009)
Dividendes versés	(28 560)	(28 560)	(28 560)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement	172 678	263 110	225 710
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	33 541	53 435	53 435
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(93 843)	172 254	172 254
Liquidités et équivalents de liquidités en début de	(642 324)	(814 578)	(814 578)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	28 (736 167)	(642 324)	(642 324)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BH BANK sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2-1. Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2-2. Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2019, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours
- Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MDT) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MDT.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MDT au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

La banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2019, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 589 MDT.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

- A : ancienneté dans la classe 4
- N : année d'arrêté des comptes
- M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 22 548 MDT et une reprise de 13 729 MDT (Dont 795 MDT provient de la cession de créance) au titre de l'exercice 2019.

2-3. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation

2-4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois,
 - la liquidité de leur marché.

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins values latentes dans les deux cas suivants :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les plus values sur les titres récédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

En 2019, la banque a changé sa politique de liquidité adoptée depuis 2017 concernant les bons de trésor pour passer de 20 % des BTA classés en titres de placement et 80% en titres d'investissement à 6 % des BTA en titres de placement et 94 % des BTA en titres d'investissement .

2-5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2-6. Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2-7. Opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2019 .

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de change (change au comptant et à terme) dégagé suite la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change moyen publié fin de chaque journée par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. La banque n'effectue pas des opérations de change à terme à des fins spéculatives

Les règles de couverture contre les risques de change :

- Les emprunts en devises contractés sur les lignes extérieures à MLT, sont couverts par une assurance auprès de Tunis Ré.
- Les positions de change de trading sont détenues par la salle des marchés sur des périodes courtes :

1-La gestion des positions de change se fait par la diversification dans des monnaies refuges à faible volatilité en tenant compte des coefficients de corrélation et en respectant les limites de position et de stop loss réglementaires et internes.

2-Les gains et pertes de change sont constatés au jour le jour dans leur compte appropriés de produits et de charges

2-8. Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3. Les retraitements comptables sur l'exercice 2018

L'élaboration des états financiers individuels de la Banque de l'Habitat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a connu des reclassements de rubriques par rapports aux états financiers publiés au titre de l'exercice 2018.

A des fins comparatives, les états financiers au titre de l'exercice 2018 ont été retraités comme suit (montants exprimés en milliers de dinars) :

	31/12/2018 (publié)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	31/12/2018 (retraité)
Actifs								
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	562 381	-5 216					557 165
AC3	Créances sur la clientèle	9 118 909		11 430				9 130 339
AC4	Portefeuille-titres commercial	311 870		-11 430	-5 000			295 440
AC5	Portefeuille d'investissement	1 277 175			5 000			1 282 175
AC7	Autres actifs	231 915	5 216					237 131
Passifs								
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 832 183				-38 408		2 793 775
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	6 551 377				14 655	-368	6 565 664
PA4	Emprunts et ressources spéciales	1 367 661			38 408			1 406 069
PA5	Autres passifs	293 332				-14 655	368	279 045

(1) Reclassement des créances rattachés sur report sur opération de change en autres actifs;

(2) Reclassement des financements en devises octroyés au ministère des finances en créance sur la clientèle ;

(3) Reclassement des titres d'investissement;

(4) Reclassement des pensions livrées ainsi que leurs dettes rattachées en emprunts et ressources spéciales ;

(5) Reclassement des moins-values de change sur Tunis-Ré en autres passifs;

(6) Reclassement des indemnisations SOTUGAR en autres passifs.

	31/12/2018 (publié)	(7)	(8)	(9)	31/12/2018 (retraité)
HB7 Garanties reçues	133 847	601 157	16 935	1 154 361	1 906 300

(7) Garanties reçues de l'Etat ;

(8) Garanties reçues des banques ;

(9) Garanties réelles reçues ;

4- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

4.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Caisse en dinars	32 179	33 519	33 519
Caisse en devises	1 185	1 583	1 583
Change manuel	4 239	9 162	9 162
Avoirs chez la BCT en dinars	22 344	26 729	26 729
Avoirs chez la BCT en devises	50 367	485 723	485 723
Prêts à la BCT	232 246	-	-
Créances rattachées	10	-	5 216
Comptes de Chèques Postaux	286	283	283
Trésorerie Générale de Tunisie	7 176	675	675
Provisions pour dépréciation	(509)	(509)	(509)
Total	349 523	557 165	562 381

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2018	Dotation	Reprise	31/12/2019
Provisions pour dépréciation	(509)	-	-	(509)
Total des provisions	(509)	-	-	(509)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2019	31/12/2018
Prêts interbancaires	62 162	78 517
Organismes financiers spécialisés	210 091	238 080
Provisions sur Provisions sur comptes Nostri en devises	(483)	(483)
Total	271 770	316 114

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se présentent comme suit :

	31/12/2019	Organisme	Refin BCT	Matérialisé
Prêts interbancaires non matérialisés	30 000	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés	32 079	Banque	Non	Non
Créances rattachées aux prêts	83			
Prêts aux établissements financiers	209 341	Leasing	Non	Non
Créances rattachées aux prêts aux	750			
Provisions	(483)			
Total	271 770			

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle d'au moins d'un an au supérieur à cinq ans comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances/Etab bancaire& financiers	45 021	53 036	86 915	4 107	189 079	82 691	271 770
Dont parties liées	5 667	16 881	57 123	4 107	83 779	-	83 779

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2018	Dotation	Reprise	31/12/2019
Provisions sur comptes Nostri en devises	(483)	-	-	(483)
Total des provisions	(483)	-	-	(483)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2019, les créances nettes sur la clientèle totalisent 9 647 335 mille dinars contre 9 130 339 mille dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Encours à la clientèle	9 453 857	9 082 611	9 071 181
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	290 239	254 051	254 051
Créances contentieuses	618 090	507 517	507 517
Échéances à recouvrer en principal	519 029	455 607	455 607
Créances rattachés	73 741	55 382	55 382
Intérêts perçus d'avance	(58 163)	(58 761)	(58 761)
Créances à la clientèle brutes	10 896 793	10 296 407	10 284 977
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(677 049)	(640 094)	(640 094)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(208 037)	(199 219)	(199 219)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(104 282)	(103 692)	(103 692)
Intérêts et autres produits réservés	(260 090)	(223 063)	(223 063)
Total Net	9 647 335	9 130 339	9 118 909

Au 31/12/2019, les créances brutes sur la clientèle totalisent 10 896 793 mille dinars contre 10 296 407 mille dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	Variation
Compte courant débiteur	906 295	708 680	197 615
Autres concours à la clientèle	8 871 295	8 608 219	263 076
Crédits commerciaux et industriels	5 952 167	5 893 161	59 006
Immobilier promoteur	1 432 366	1 225 463	206 903
Immobilier acquéreur contractuel	300 015	311 807	(11 792)
Immobilier acquéreur ressources propres	1 045 226	1 056 082	(10 856)
Autres concours à la clientèle	141 521	121 706	19 815
Créances contentieuses	618 090	507 517	110 573
Crédits sur ressources spéciales	501 113	471 991	29 122
Total des crances brutes	10 896 793	10 296 407	489 386

Les créances nettes sur la clientèle sont ventilées selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances nettes / Clients	2 610 895	1 496 132	3 294 494	1 445 175	8 846 696	500 639	9 647 335
Créances / Parties liées	106 459	44 880	135 414	23 259	310 012	-	310 012

A la date du 31/12/2019, la ventilation par secteur d'activité de la totalité des engagements brut de la banque, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Immobilier	Services	Industrie	Tourisme	Agriculture	Autres	Total Brut	
Créances à la clientèle	2019	1 756 721	4 500 944	2 077 330	370 747	110 250	2 080 801	10 896 793
	2018 Retraité	1 524 129	4 314 868	2 028 491	364 696	176 702	1 887 521	10 296 407
Engagements par signature	2019	468	781 776	218 913	15 533	2 201	1 754 806	2 773 697
	2018 Retraité	2 965	1 017 598	307 026	3 928	8 291	2 625 600	3 965 408
Actifs Normaux (*)	2019	1 489 685	4 795 086	2 034 896	127 726	100 080	3 639 400	12 186 873
	2018 Retraité	1 319 600	4 908 611	2 098 779	87 512	171 946	4 331 334	12 917 782
Actifs non performants (**)	2019	267 504	487 634	261 347	258 554	12 371	196 207	1 483 617
	2018 Retraité	207 494	423 855	236 737	281 111	13 048	181 787	1 344 032
Total	2019	1 757 189	5 282 720	2 296 243	386 280	112 451	3 835 607	13 670 490
	2018 Retraité	1 527 094	5 332 466	2 335 516	368 623	184 994	4 513 121	14 261 814

(*) Actifs classés 0 & 1

(**) Actifs classés 2, 3 & 4

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios	Agios	Variation
	Réserves	Réserves	
	31/12/2019	31/12/2018	
Compte courant débiteur	(92 093)	(80 090)	(12 003)
Crédits commerciaux et industriels	(109 130)	(89 987)	(19 143)
Immobilier promoteur	(40 362)	(35 086)	(5 276)
Immobilier acquéreur contractuel	(2 858)	(2 977)	119
Immobilier acquéreur ressources propres	(15 647)	(14 923)	(724)
Total General	(260 090)	(223 063)	(37 027)

Le mouvement des provisions sur créances à la clientèle se présente comme suit

	31/12/2018	Dotation	Reprise	Cession	Reclass	Autres	31/12/2019
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(623 957)	(112 993)	54 753	16 285	-	-	(665 912)
Provisions écart de rapprochement	(16 137)	-	5 000	-	-	-	(11 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(199 219)	(22 548)	12 935	795	-	-	(208 037)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(103 692)	(589)	-	-	-	-	(104 282)
Intérêts et autres produits réservés	(223 063)	(52 653)	15 626	-	-	-	(260 090)
Total	(1 166 068)	(188 783)	88 314	17 080	-	-	(1 249 458)

Les créances brutes à la clientèle ,hors engagements par signatures, par classe de risque se présentent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	Variation
Classe 0 et 1	9 451 043	8 952 374	498 669
Classe 2	83 493	41 259	42 234
Classe 3	91 761	110 501	(18 740)
Classe 4	584 565	623 565	(38 997)
Classe 5	685 928	568 708	117 220
Total des créances brutes	10 896 793	10 296 407	600 386

Les crédits sur ressources spéciales par ligne se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
FONAPRA	127	176
FOPRODI	29	13
FOPROLOS	356 760	327 936
PNRLR	105 815	105 820
FNAH	244	378
2EME PDU	1 912	1 915
3 EME P.D.U	5 515	5 530
4 EME P.D.U	7 282	7 305
EL HAFSIA	407	407
HG 00 4B	10 707	10 771
PRLSI INONDATION	2 041	2 041
AFD	4 478	5 109
1er logement	5 796	4 590
Total des créances brutes	501 113	471 991

Note 4- Portefeuille titres commerciaux

Au 31/12/2019, le portefeuille titre commercial totalise 101 487 mille dinars contre 295 440 mille dinars au 31/12/2018 détaillé dans le tableau ci-après:

	Cotation	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Emprunts nationaux	Non coté	-	-	11 430
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	72 323	242 885	242 885
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	25 072	36 795	36 795
Autres titres de placement	Coté	1 000	1 000	6 000
Total 1		98 395	280 680	297 110
Créances rattachées aux titres de placement		3 386	14 760	14 760
Provisions sur titres de placement		(294)	-	-
Total 2		3 092	14 760	14 760
Total Net (1+2)		101 487	295 440	311 870

Le tableau suivant présente les plus value latentes sur titres de placement :

	Valeur comptable	(+V) Latente
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	72 323	-
Titres de placement émis par des établissements de crédit	25 072	-
Autres titres de placement	1 000	-
Total	98 395	-

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2018 Retraité	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2019	Emetteur	Fixe	Variable
BTA (titres de placement)	242 885	-	(710)	(169 743)	72 323	Trésor	72 323	
Titres de placement émis par des établissements de crédit	36 795	-	(11 723)	-	25 072	Banque		25 072
Autres titres de placement	1 000	-	-	-	1 000	Société		1 000
Total	280 680	-	(12 433)	(169 743)	98 395		72 323	26 072

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 525 525 mille dinars au 31 décembre 2019 contre 1 282 175 mille dinars au 31 décembre 2018.

La hausse du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2019 provient principalement de la variation conjuguée des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR, des nouvelles souscriptions dans les titres de participation et du niveau de provisionnement.

Libellés	Titres D'investisse ment BTA	Titres D'investisse ment SICAR	Ent Liées	Entr. associés	Autres Titres de Participation	Total
Solde au 31/12/2018 Retraité	944 610	219 476	59 819	31 515	69 797	1 325 217
Acquisitions 2019	21 418	32 759	175	9 485	138	63 975
Remboursements	-	-	-	-	-	-
Reclassement	169 743	-	-	-	-	169 743
Total brut au 31/12/2019	1 135 771	252 235	59 994	41 000	69 935	1 558 935
Créances rattachés	75 193	25	-	-	-	75 218
Provision au 31/12/2018	-	(57 575)	(1 564)	(17 205)	(21 095)	(97 439)
Dotation 2019	-	(4 844)	-	(6 654)	(1 961)	(13 459)
Reprise 2019	-	2 064	154	-	52	2 270
Provision au 31/12/2019	-	(60 355)	(1 410)	(23 859)	(23 004)	(108 628)
Total net au 31/12/2019	1 210 964	191 905	58 584	17 141	46 931	1 525 525

Les participations dans les parties liées à la banque se détaillent comme suit :

Participations	31/12/2019			31/12/2018		
	Brut	Prov	Net	Brut	Prov	Net
BH LEASING	12 371	-	12 371	12 197	-	12 197
BH INVEST	900	-	900	900	-	900
SICAV BH-Obligataire	14 906	-	14 906	14 906	-	14 906
SICAV BH-Capitalisation	4 543	(1 084)	3 459	4 542	(1 238)	3 304
BH SICAF	7 446	-	7 446	7 446	-	7 446
BH ASSURANCES	5 887	-	5 887	5 887	-	5 887
BH IMMO	4 498	-	4 498	4 498	-	4 498
BH EQUITY	7 497	-	7 497	7 497	-	7 497
BH PRINT	420	-	420	420	-	420
BH RECOUVREMENT	1 200	-	1 200	1 200	-	1 200
Société Moderne de titrisation	326	(326)	-	326	(326)	-
TFB	41 000	(23 859)	17 141	31 515	(17 205)	14 310
Total	100 994	(25 269)	75 725	91 334	(18 769)	72 565

Liste des entreprises filiales

Dénomination	Adresse	Capital social	Nbre d'actions émises	Participations BH	%	Capitaux propres	Résultat 2019
BH LEASING	Immeuble Assurances SALIM - Centre Urbain Nord- Lot AFH BC5- 1082 Cité Mahrajène	35 000 000	7 000 000	2 915 014	41,64%	29 582	(8 599)
BH INVEST	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord	3 000 000	30 000	9 000	30,00%	6 072	(353)
SICAV BH-Obligataire	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord	78 496 735	795 431	97 460	12,25%	83 166	4 669
SICAV BH-Capitalisation	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord	4 281 102	142 263	110 110	77,40%	4 479	197
BH SICAF	Immeuble Espace Tunis, Bloc K 5ème étage , Rue 8003, Mont plaisir 1073 Tunis	15 000 000	1 500 000	744 799	49,65%	15 675	4
BH ASSURANCES	Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord	13 300 000	2 660 000	635 596	23,89%	63 231	9 507
BH IMMO	67, Rue Alain Savary, Bloc A, 6ème étage , Cité Jardins II -1002 Tunis	15 000 000	150 000	44 975	29,98%	15 787	(3 663)
BH EQUITY	Résidence Cité Jardins ,2 Rue Alain Savary , Bloc A 6ème étage 1002 Tunis	18 000 000	3 600 000	1 497 092	41,59%	22 229	1 024
BH PRINT	17 Rue des Entrepreneurs 2035 Charguia II Tunis	1 400 000	140 000	42 000	30,00%	(1 310)	(607)
BH RECOUVREMENT	67, Rue Alain Savary, Bloc B, 2ème étage , Cité Jardins -1002 Tunis	2 000 000	200 000	120 000	60,00%	5 593	689

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers

Note 6 - Valeurs Immobilisées

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présentent comme suit:

Designation	Tableau de variation des immobilisation arrêté au 31/12/2019									
	Valeur debut de période	Mouvement s de la période			Valeur fin de période	Amortissement et provision				VCN fin de période
		Acquisi- tions	Sortie	Reclasse- ment		Cumul debut de période	Dotation	Amort sorties	Cumul fin de période	
Immeubles d'exploitation	52 548	-	-	-	52 548	(24 039)	(2 301)	-	(26 340)	26 208
Terrains d'exploitation	5 116	-	-	-	5 116	-	-	-	-	5 116
Agencements, aménagements et installations	56 989	6 524	(574)	-	62 939	(35 291)	(5 150)	572	(39 869)	23 070
Matriel et mobiliers de bureau	40 279	3 201	(4 282)	-	39 199	(30 780)	(3 831)	4 276	(30 335)	8 864
Matriel de transport	2 623	992	-	-	3 615	(2 074)	(361)	-	(2 435)	1 180
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations corporelles	14 029	696	-	-	14 725	-	-	-	-	14 725
Immobilisations incorporelles en cours	17 437	11 263	-	-	28 699	-	-	-	-	28 699
Terrains hors exploitation	105	-	-	-	105	-	-	-	-	105
Immeubles hors exploitation	1 252	-	-	-	1 252	(1 080)	(18)	-	(1 098)	154
Logiciels informatiques	10 999	2 889	-	-	13 888	(9 890)	(1 289)	-	(11 179)	2 709
Fonds de commerce	2 802	-	-	-	2 802	(2 764)	(5)	-	(2 769)	33
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(4 727)	(273)	-	(5 000)	(5 000)
Total	204 179	25 565	(4 856)	-	224 888	(110 645)	(13 228)	4 848	(119 025)	105 863

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets		15% linéaire
Matériel de sécurité		15% linéaire
Constructions		5% linéaire
Matériel de transport		20% linéaire
Outillage mobile		15% linéaire
Mobilier de bureau		20% linéaire
Matériel de bureau		20% linéaire
Matériel informatique		33% linéaire
Agencements et aménagements		20% linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques		33% linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 206 073 mille dinars contre 237 131 mille dinars au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
a - Comptes d'attente et de régularisation	4 709	23 085	17 869
b - Autres	201 364	214 046	214 046
Créances prises en charge par l'Etat	-	-	-
Avances au personnel	11 708	10 395	10 395
Prêts au personnel	24 931	22 807	22 807
Etat et collectivités locales	51 827	47 628	47 628
Débiteurs divers	126 505	147 758	147 758
Valeurs d'encaissements	-	-	-
Charges reportées	4 615	2 797	2 797
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(18 222)	(17 339)	(17 339)
Total Net	206 073	237 131	231 915

Le mouvement des charges reportées se présente comme suit

	31/12/2018	Dotation	Augment	Diminut	Reclass	31/12/2019
Frais d'émission d'emprunts	2 434	1 285	-	-	-	3 719
Frais préliminaires	363	533	-	-	-	896
Total des charges reportées	2 797	1 818	-	-	-	4 615

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2018	Dotation	Reprise	31/12/2019
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(17 339)	(1 124)	241	(18 222)
Total des provisions	(17 339)	(1 124)	241	(18 222)

4.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 2 486 108 mille dinars contre 2 793 775 mille dinars au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	849 000	985 000	1 022 400
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	1 116 450	1 243 650	1 243 650
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	500 820	548 508	548 508
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	4 873	5 721	6 729
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	14 965	10 896	10 896
Total	2 486 108	2 793 775	2 832 183

	31/12/2019	Organisme	Refin BCT	Mat par titres
Emprunts en dinars auprès des banques (*)	1 965 450	Banque	Oui	Non
Emprunts en devises auprès des banques	500 820	Banque	Non	Non
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	4 873	Banque		
Dépôts à vue des établissements financiers	14 965	Leasing	Non	Non
Total	2 486 108			

(*) Les emprunts refinancés par la BCT représentent 1 134 000 MD

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité	Actif sans maturité	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 245 066	210 743	-	-	2 455 808	30 300	2 486 108
dont dépôt des parties liées	261	-	-	-	261	-	261

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 6 879 309 mille dinars contre 6 565 664 mille dinars au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Comptes ordinaires	2 203 560	2 109 227	2 109 227
Comptes d'épargne	2 148 188	1 993 342	1 993 342
Comptes à échéance	1 625 732	1 610 575	1 610 575
Bons à échéance et valeurs assimilées	676 150	653 698	653 698
Dettes rattachées	60 748	43 525	43 525
Charges constatées d'avance	(22 747)	(19 892)	(19 892)
Autres sommes dues	187 678	175 189	160 902
Total	6 879 309	6 565 664	6 551 377

Les dépôts à vue et d'épargne se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à vue	2 203 560	2 109 227
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 402 178	1 449 322
Comptes ordinaires en dinars convertibles	37 539	34 809
Comptes ordinaires en devises	758 693	621 171
Dettes rattachées	5 150	3 925
Dépôts d'épargne	2 148 188	1 993 342
Comptes d'épargne logement	538 043	529 010
Comptes d'épargne logement EL JADID	288 903	275 688
Comptes spéciaux d'épargne	1 211 742	1 099 300
Comptes d'épargne études	27 530	24 644
Comptes d'épargne Capital +	81 637	64 667
Comptes d'épargne investissement	33	13
Total Net	4 351 748	4 102 569

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes à terme	1 334 408	1 360 967
Placements en devises	291 324	249 608
Certificat de dépôt	539 500	535 000
Bons de caisse	136 650	118 698
Dettes rattachées	60 748	43 525
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(22 747)	(19 892)
Total Net	2 339 883	2 287 906

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs de la clientèle	541 129	1 244 878	977 907	3 922 512	6 686 426	192 883	6 879 309
dont dépôt des parties liées	45 289	50 631	21 111	400 322	517 322	-	517 322

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 1 571 884 mille dinars contre 1 406 069 mille dinars au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Emprunts obligataires	45 642	60 635	60 635
Ressources extérieures	657 510	528 838	528 838
Fonds budgétaires	540 742	553 838	553 838
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	14 841	13 889	13 889
Dettes rattachées aux ressources spéciales	418	466	466
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	295	546	546
Emprunts subordonnés	200 426	209 040	209 040
Autres fonds empruntés	109 270	37 400	-
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	2 740	1 417	409
Total	1 571 884	1 406 069	1 367 661

Les Ressources spéciales se détaillent comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
-FONDS FOPROLOS	338 295	320 452	320 452
-FONDS PNRLR	107 347	107 342	107 342
- EMPRUNTS A.F.D	694	34 891	34 891
-FONDS 2EME PDU	2 904	2 900	2 900
-FONDS 3EME P.D.U	8 805	8 774	8 774
-FONDS 4EME P.D.U	20 984	20 963	20 963
-FONDS EI HAFSIA	2 720	2 751	2 751
-FONDS FNAH	22 098	22 601	22 601
- AUTRES FONDS	6 377	2 336	2 336
-FONDS FONAPRA	1 560	1 598	1 598
-FONDS FOPRODI	656	633	633
-FONDS HG004B	26 032	26 327	26 327
-FONDS PRLSI INONDATION	2 270	2 270	2 270
DETTES RATTACHEES	418	466	466
TOTAL	541 160	554 304	554 304

Les emprunts se détaillent comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Emprunts matérialisés	918 714	812 948	812 948
Emprunts obligataires	45 642	60 635	60 635
Emprunts subordonnés	200 426	209 040	209 040
Dettes rattachées	295	546	546
Autres emprunts	672 351	542 727	542 727
Emprunts Banque Mondiale	14 052	14 727	14 727
Emprunts B A D	193 446	210 820	210 820
Emprunts B E I	395 763	278 011	278 011
Emprunt BIRD	4 643	5 000	5 000
Emprunt FADES	20 280	20 280	20 280
AFD	29 326	-	-
Dettes rattachées	14 841	13 889	13 889
Autres fonds empruntés	112 010	38 817	409
Total Net	1 030 724	851 765	813 357

Les emprunts et ressources spéciales sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Emprunts et ressources spéciales	48 427	275 046	614 930	416 552	1 354 955	216 929	1 571 884
dont parties liées	7 000	21 474	112 422	198 471	339 367	201 793	541 160

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 289 186 mille dinars contre 279 046 mille dinars au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Organismes sociaux	3 118	3 097	3 097
Personnel	(50)	22	22
Etat et collectivités locales	27 215	30 883	30 883
Fournisseurs	10 994	10 526	10 526
Commissions de garantie et de change	4 392	2 931	2 931
Exigibles après encaissement	86 298	120 801	120 801
Siège et succursales	5 342	-	-
Provisions pour passifs et charges	12 248	11 072	11 072
Impôts sur les sociétés	70 800	58 974	58 974
Comptes de régularisation passifs	64 412	36 362	51 017
Divers	4 417	4 376	4 009
Total	289 186	279 044	293 332

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2018	Dotation	Reprise	31/12/2019
Provisions pour passifs et charges	11 072	4 471	(3 295)	12 248
Total des provisions pour passifs et charges	11 072	4 471	(3 295)	12 248

4.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres

	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capital souscrit	238 000	238 000
Primes liées au capital	128 000	128 000
Réserves légales	23 800	23 203
Autres réserves	449 232	341 410
Ecart de réévaluation	414	414
Report à nouveau	1	8
Résultat de l'exercice	141 642	136 310
Total	981 089	867 345

A la date du 31-12-2019, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions totalement libérées, de valeur nominale égale à 5 DT.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2019 s'élève au 31 Décembre 2019 à 981 089 mille dinars contre 867 345 mille dinars au 31 décembre 2018.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2019 la somme de 48 004 MD et se détaillent comme suit :

Fonds d'aide sociale	4 323
Réserves pour risques généraux	43 254
Résultat reporté	13
Réserve spéciale de réévaluation (Apport CNEL BH)	414
Total	48 004

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat de l'exercice (1)	141 641 681	136 310 267
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital		-
Actions gratuite		-
Actions en numéraire		-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)	2,976	2,864

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Reserves pour Reinv exonéré	Reserves pour R. Generaux	Modification n comptable	Réserves F. Social (**)	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2017	238 000	128 000	17 000	79 160	131 333	12 573	-	36 962	414	2	115 527	758 999
Affectation du résultat 2017	-	-	6 203	54 930	30 000	3 500	-	850	-	20 045	(115 528)	
Recalssesments et autres variations	-	-	-	-	(8 520)	-	-	-	-	8 520	-	
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(28 560)	-	(28 560)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	602	-	-	-	602
Résultat au 31/12/2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	136 310	136 310
Solde au 31/12/2018	238 000	128 000	23 203	134 110	152 813	16 073	-	38 414	414	8	136 310	867 341
Affectation du résultat 2018	-	-	597	91 370	40 000	3 500	-	850	-	(7)	(136 310)	
Recalssesments et autres variations	-	-	-	-	(28 560)	-	-	-	-	28 560	-	
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(28 560)	-	(28 560)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	662	-	-	-	662
Résultat au 31/12/2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	141 642	141 642
Solde au 31/12/2019	238 000	128 000	23 800	225 480	164 253	19 573	-	39 926	414	1	141 642	961 089

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

(**) Les utilisations des réserves sur fonds d'aide social sont toutes remboursables

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers

4.4- ENGAGEMENT HORS BILAN

Note 13 - Engagements donnés

Passifs eventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs eventuels	25 799	2 373 196	-
Caution et aval	25 799	666 067	-
Crédit documentaire	-	356 411	-
Actifs donnés en garantie	-	1 350 718	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
Bons de trésor affectés en garantie	585 118	558 200
Garantie données sur refinancement crédit court terme	565 600	557 060
Garantie données sur refinancement crédit moyen terme	200 000	374 140
TOTAL	1 350 718	2 089 400

Engagements de financement donnés.

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	373 204	1 500
de financement	-	373 204	-
sur titres (*)	-	-	1 500

(*) La banque ne dispose pas de titres à livrer au 31/12/2019.

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	127 674	113 962
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	239 256	360 315
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	1 726	2 189
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	3 090	3 610
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 458	1 459
Total	373 204	501 535

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	20 768	-	-
de financement	20 768	-	-

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	17 420	1 390 815	-
de garantie de la clientèle	17 420	1 390 815	-

Note sur les engagements en devises

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations de change au comptant non dénouées au 31.12.2019		
Devises vendues à livrer	32 800	544 316
Dinars achetés à recevoir	272 554	393 350
Devises achetées à recevoir	25 164	401 226
Dinars vendues à livrer	235 114	168 996
Opérations de change à terme à des fins de couverture non dénouées au 31.12.2019		
Devises vendues à livrer	387 692	561 169
Dinars achetés à recevoir	123 568	272 912
Devises achetées à recevoir	1 027 579	857 927
Dinars vendues à livrer	766 088	530 467

4.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 930 649 mille dinars au 31/12/2019 contre 735 715 mille dinars au 31/12/2018 et se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	2 747	3 389
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	159	179
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	14 060	11 175
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	727 650	571 976
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	107 871	81 635
Intérêts de retard sur crédits	18 870	17 895
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	10 931	10 825
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	15	59
Reports sur opérations de change à terme de couverture	20 886	15 784
Commissions sur engagements de garantie	12 203	12 810
Commissions sur lettres de garantie	819	820
Commissions de compte sur opérations de crédit	6 184	3 243
Commissions de découvert sur opérations de crédit	8 201	5 858
Commissions sur billets de trésorerie	53	67
Total	930 649	735 715

Les intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Crédits commerciaux et industriels	523 732	387 950
Immobilier promoteur	94 987	72 658
Immobilier acquéreur contractuel	33 784	33 254
Immobilier acquéreur ressources propres	64 879	66 035
Autres concours à la clientèle	9 986	11 748
Crédits sur ressources spéciales	282	331
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	727 650	571 976

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 108 992 mille dinars au 31/12/2019 contre 100 084 mille dinars au 31/12/2018. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	51 772	47 871
Commissions sur effets à l'encaissement	76	69
Commissions sur effets à l'escompte	508	635
Commissions sur opérations diverses sur effets	465	665
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	14 866	13 173
Commissions sur opérations de virements	20 715	19 568
Commissions sur opérations sur titres	2	1
Frais de tenue des comptes	15 140	13 760
Commissions sur commerce extérieur et change	5 658	6 937
Commissions sur domiciliation et modification de titres	262	262
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	4 883	6 234
Commissions sur virements et chèques en devises	513	441
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	1 921	1 509
FOPROLOS	1 711	1 273
FNAH	95	207
4 EME P.D.U	19	19
HG 00 4B	10	10
Autre	86	-
Autres commissions	49 641	43 767
Commissions sur opérations monétiques	9 247	7 398
Commissions d'étude	24 430	24 729
Commission de gestion	3 957	3 422
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	12 007	8 218
Total	108 992	100 084

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2019, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 54 828 mille dinars contre 81 817 mille dinars au 31/12/2018 détaillé ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Gains nets sur titres de transaction	-	2 613
Gains nets sur titres de placement	21 287	25 769
Gains nets sur opérations de change	33 541	53 435
Total	54 828	81 817

Le détail des gains et pertes sur titres commerciaux se présentent comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur BTCT	-	2 613
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	21 287	25 735
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	-	34
Gains sur opérations de change	55 850	95 618
Total des produits	77 137	124 000
Pertes sur opérations de change	(22 309)	(42 183)
Total des charges	(22 309)	(42 183)
Total	54 828	81 817

Note 19 – Revenus du portefeuille titres d'investissement

Au 31/12/2019, le revenu du portefeuille d'investissement est de 66 341 mille dinars contre 66 468 mille dinars au 31/12/2018 détaillé ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	1 597	2 911
Intérêts et revenus des titres d'investissements	64 744	63 557
Total	66 341	66 468

Les dividendes reçus se présentent comme suit :

Sociétés	Dividendes 2018	Dividendes 2017
BH INVEST	-	63
SICAV BH-Obligataire	811	438
SICAV BH-Capitalisation	-	142
BH SICAF	149	328
BH ASSURANCES	-	636
BH EQUITY	150	127
BH RECOUVREMENT	240	300
Autres	247	877
Total	1 597	2 911

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2019, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 657 848 mille dinars contre 518 905 mille dinars au 31/12/2018 détaillés comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(45 162)	(28 674)
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(44 982)	(28 114)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(180)	(560)
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	(356 781)	(272 939)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(25 682)	(24 467)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(899)	(656)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(94 841)	(87 998)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(233 148)	(158 451)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(2 211)	(1 367)
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	(47 133)	(37 113)
Intérêts sur ressources spéciales	(24 217)	(15 724)
Emprunts obligataires	(22 916)	(21 389)
AUTRES INTERETS ET CHARGES	(208 772)	(180 179)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(77)	(81)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(142 033)	(121 055)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 393)	(1 494)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(65 269)	(57 549)
Total	(657 848)	(518 905)

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 68 540 mille dinars au 31 décembre 2019 contre 70 986 mille dinars au 31 décembre 2018 détaillé ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(161 843)	(140 916)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(112 992)	(74 564)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(22 548)	(24 641)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(589)	(20 091)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(5 867)	(1 581)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(18 605)	(18 167)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(1 242)	(1 872)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	93 303	69 930
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	76 038	62 952
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	13 729	6 602
Reprises sur provisions pour risques et charges	3 536	376
Total	(68 540)	(70 986)

L'évolution des provisions sur le portefeuille des créances

Libellés	Provisions 2018	Dotations	Reprises	Cession	Autres	Provisions 2019
Provisions art 10 de la circulaire BCT 91-24	(623 957)	(112 993)	54 753	16 285		(665 912)
Provisions Additionnelle (91-24)	(199 219)	(22 548)	12 935	795		(208 037)
Provisions collectives	(103 692)	(589)	-	-		(104 282)
Ecart de rapprochement	(16 137)	-	5 000	-		(11 137)
Total	(943 005)	(136 130)	72 688	17 080	-	(989 368)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 11 572 dinars au 31/12/2019 contre 5 656 dinars au 31/12/2018 détaillé ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(13 841)	(8 829)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(5 226)	(5 281)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(8 615)	(3 548)
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	2 269	3 173
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	2 064	1 005
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	205	2 168
Total	(11 572)	(5 656)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2019, les autres produits d'exploitation totalisent 12 542 mille dinars contre 13 396 mille dinars au 31/12/2018 . Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Autres produits accessoires	8 177	8 968
Produits sur opérations d'assurance	4 035	4 039
Récupération de frais postaux	262	255
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	68	134
Total	12 542	13 396

Notes 24 – Charge générale d'exploitation

Au 31/12/2019, les charges générales d'exploitation totalisent 59 288 mille dinars contre 51 540 mille dinars au 31/12/2018 . Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Frais d'exploitation non bancaire	(2 411)	(1 829)
Dons et cotisations	(2 411)	(1 829)
Autres charges générales d'exploitation	(56 877)	(49 711)
Loyers et charges locatives	(5 130)	(4 509)
Fournitures et autres matières consommables	(1 336)	(1 571)
Autres services extérieurs	(17 315)	(14 928)
Jetons de présence	(368)	(358)
Autres charges diverses d'exploitation	(30 032)	(25 922)
Impôts et taxes	(2 674)	(2 424)
Total	(59 288)	(51 540)

(*) Au 31/12/2019 ,les autres charges diverses d'exploitation comprennent 17 090 mille dinars représentant la cotisation au Fonds de garantie des dépôts bancaires .

Notes 25 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de -7 mille dinars au 31 décembre 2019 contre 191 mille dinars au 31/12/2018 détaillé ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Pertes provenant des activités ordinaires	(20)	(2)
Pertes exceptionnelles	(20)	(2)
Gains provenant des activités ordinaires	13	193
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	9	183
Profits exceptionnels	4	10
Solde net (PR8/CH9)	(7)	191

Notes 26 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2019 totalise 71 806 mille dinars contre 58 974 au 31/12/2018 .

Notes 27 – Gains et pertes provenant des éléments extraordinaires

Ce poste totalise un montant net de -6 069 mille dinars au 31 décembre 2019 détaillé ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Contribution sociale de solidarité	-	(1 685)
Contribution conjoncturelle	(6 069)	(6 740)
Total	(6 069)	(8 425)

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 28 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2019 ont atteint un montant de 736 167 mille dinars contre 642 324 mille dinars en fin de période 2018, soit une variation de -93 843 mille dinars.

Cette variation négative des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation détaillée comme suit :

	2019	2018 Retraité	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(270 981)	(136 829)	(134 152)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(29 081)	(7 462)	(21 619)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	172 678	263 110	(90 432)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de	33 541	53 435	(19 894)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(93 843)	172 254	(266 097)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(642 324)	(814 578)	172 254
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(736 167)	(642 324)	(93 843)

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2019	2018
Caisse en dinars	32 179	33 518
Caisse en devises	1 185	1 583
Change manuel	4 239	9 162
Avoirs chez la BCT en dinars	7 432	10 697
Comptes IBS	14 913	16 032
Avoirs chez la BCT en devises	50 367	485 723
Prêts à la BCT en devises < 90 j	232 246	-
Comptes de chèques postaux-CCP	286	283
Comptes ordinaires TGT en dinars	7 176	675
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90j	30 000	30 000
Prêts aux établissements financiers < 90j	260	13 653
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(1 116 450)	(1 243 650)
Total	(736 167)	(642 324)

L'examen et l'analyse des flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens négatif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 312 340 dinars.
- Les crédits à la clientèle octroyés nets des remboursements ont enregistré une diminution de 601 848 mille dinars.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31/12/2019 et le 31/12/2018 à 173 958 mille dinars.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 386 762 mille dinars .

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 29 081 mille dinars.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie positif net de 172 678 mille dinars provient principalement de l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2019 ont engendré une incidence positive sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 33 541 mille dinars.

4.7- CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIEES

1) La Banque a conclu avec la société « BH Assurance », dont elle détient 23,89% de son capital, un contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social BH Bank, qui permet la couverture des prestations prises en charge par la BH Bank dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la BH Bank. Ce contrat prend effet le 1er janvier 2017 aux conditions ci-après :

- Le taux de rendement net est de : 3.5% par an
- Frais de gestions du contrat : 3% chaque prime annuelle
- Frais d'acquisition : 0% par année de contrat
- La participation aux bénéfices : égale à 75% des résultats financiers des placements de «BH Assurance » au titre de la catégorie capitalisation.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2019 totalise un montant de 8 305 916 dinars.

2) La Banque a conclu avec la société «BH Assurance », dont elle détient 23,89% de son capital, un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat.

Ce contrat prend effet le 1er Avril 2015.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2019 totalise un montant de 2 380 762 dinars.

3) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit le 29 Mai 2015 à un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 7.5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 337 436 dinars.

4) Un détachement du personnel auprès de la «BH Recouvrement », dont la BH Bank détient 60 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 255 584 dinars.

5) La société «BH Assurance », dont la BH Bank 23,89% de son capital, a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 620 000 DT émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM+1.8%.

Les charges supportées à ce titre en 2019 s'élèvent à 34 408 dinars.

6) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 500 000 DT émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 6,8%.

Les charges supportées à ce titre en 2019 s'élèvent à 21 657 dinars.

7) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la «BH Bank » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0.8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 293 574 dinars.

8) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2019, à des polices d'assurance auprès de la société «BH Assurance », dont elle détient 23,89% de son capital, détaillées comme suit :

- Assurance groupe pour un montant de	9 060 546 dinars
- Assurance automobile pour un montant de	147 701 dinars
- Assurance Multi risques informatique pour un montant de	32 782 dinars
- Assurance Risques Divers pour un montant de	328 007 dinars
- Assurance Incendie	209 890 dinars

9) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société « BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour l'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de la « BH INVEST » et notamment :

- L'intermédiation en bourse ;
- La tenue de registre ;
- Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
- L'évaluation des participations de la banque ;
- L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
- Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participations ;
- Le montage des dossiers d'acquisition ;
- L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.

10) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après:

- Frais de montage : 20 000 dinars ;
- Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission
- Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2019 s'élèvent à 107 244 dinars hors taxes.

11) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la

Banque de l'Habitat en 2013 pour un montant de 51 MDT sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après:

- Frais de montage : 20 000 dinars ;
- Frais de placement : 0.1% flat du montant de l'émission
- Frais de gestion : 0.1% du restant dû.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2019 s'élèvent à 16 907 dinars hors taxes.

12) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire avec la société « SICAV BH CAPITALISATION » ex « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 77,25 % de son capital. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 6 421 dinars HTVA en 2019.

13) La «BH Bank » a conclu une convention de distribution avec la société « SICAV BH CAPITALISATION » ex « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 77,25 % de son capital. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 4 250 dinars HTVA en 2019.

14) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire avec la société « SICAV BH OBLIGATAIRE », dont la Banque détient 18,48 % de son capital. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars HTVA en 2019.

15) Plusieurs conventions ont été conclues par la Banque depuis 1998 portant mise à la disposition de la société «BH Equity », dont la Banque détient 41,59 % de son capital, des fonds à capital risque. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5 % du montant des fonds gérés au profit de la BH Equity. Le montant de la commission payée, au cours de l'exercice 2019, s'élève à 1105 013 dinars hors taxes.

16) La «BH Bank » a conclu une convention de location auprès de la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis ». À partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2019, s'élève à 456 068 dinars hors taxes.

17) La «BH Bank » a conclu une convention de location auprès la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2019, s'élève à 52 507 dinars hors taxes.

18) La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2019, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 8 187 804 dinars au titre des conventions de bancassurance conclues avec la société «BH Assurance», dont la Banque détient 23,89% de son capital.

19) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2019, à 54 093 dinars.

20) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ». Le montant de la participation bénéficiaire s'élève, au titre de l'exercice 2019, à 60 525 dinars hors taxes.

21)La «BH Bank » a conclu une convention avec la société « BH Immo », dont la Banque détient 29,98 % de son capital, portant sur la prise en charge par la Banque de la marge négative sur les ventes des appartements SPRIC.

22) La «BH Bank » a conclu en mai 2006 un contrat de sous-location avec la « BH SICAF », dont la Banque détient 49,65 % de son capital, portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2019 s'élève à 3 151 dinars.

23) La «BH Bank » a conclu en date du 16 Juin 2016 Une convention avec la société « BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30 % de son capital, pour l'hébergement, la maintenance et l'assistance de la banque des applications métiers et de gestion ainsi que les bases de données y afférentes contre une redevance annuelle de 54 830 dinars toutes taxes comprises payable trimestriellement.

24) La société « BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit le 28 février 2017 à un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7.5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 262 500 dinars.

25) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit le 20 Avril 2018 à un emprunt obligataire subordonné de 3 000 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal TMM+2.10%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 309 073 dinars.

26) La «BH Bank » a conclu une convention avec le consortium la société « BH Invest » (Ex SIFIB) dont la Banque détient 30% de son capital et TUNISIE VALEURS, pour le montage de placement d'un emprunt obligataire subordonné en 2019 contre une commission de placement : 0.8% flat du montant global de l'émission.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2019 s'élèvent à 186 108 dinars hors taxes.

27) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour la gestion du « FCP BH CEA » en contrepartie d'une commission de gestion de 0.45% HTVA de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

La charge constatée à ce titre en 2019 s'élève à 9 888 dinars HTVA.

28) La société « BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit en 2019 à un ensemble de certificats de dépôts émis par la «BH Bank ».

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 616 500 dinars.

29) La société « BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit en 2019 à un ensemble de comptes à terme avec la «BH Bank ».

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 1 988 760 dinars.

30) La « BH Bank » a souscrit à un emprunt obligataire de 761 000 DT émis par la société « BH Leasing » dont la Banque détient 41,64 % de son capital, pour une durée de 7ans dont deux années de grâce.

Les produits réalisés à ce titre s'élèvent à 11 242 dinars au titre de l'année 2019.

31) Un détachement du personnel auprès de la « BH Immo », dont la Banque de l'Habitat détient 29,98 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 95 836 dinars.

32) Une convention de cession des créances conclue avec BH Recouvrement dont la Banque détient 60 % de son capital. Les créances cédées totalisent un montant de 19 244 814 dinars pour un prix de cession de 853 dinars.

33) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à « FCP BH CEA », fonds commun de placement de catégorie mixte avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital. La charge constatée à ce titre en 2019 s'élève à 1 000 dinars HTVA.

34) La société « BH Assurance dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit en 2018 à un ensemble de comptes à terme avec la «BH Bank ».

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 1 502 676 dinars.

35) La société « BH LEASING » dont la Banque détient 41,64% de son capital a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de location au profit de la «BH Bank». Le financement porte sur un matériel de transport pour un montant de 176 551 Dinars. Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années. L'encours du financement au 31/12/2019 s'élève à 107 109 dinars et les charges constatées s'élèvent à 383 dinars.

36) La société « BH LEASING » dont la Banque détient 41,64% de son capital a obtenu au 31 décembre 2019 une garantie bancaire d'un montant de 2 000 000 dinars auprès de la BH BANK pour garantir toutes sommes dues aux sociétés du Groupe HMS au titre des crédits accordés et jusqu'à concurrence des montants maximums sus- indiqués. Cette garantie demeurera valable pendant 12 mois, jusqu'au 30/12/2020.

37) La société « BH LEASING » dont la Banque détient 41,64% de son capital a conclu des emprunts avec la société mère «BH Bank» au cours de l'exercice 2019, ainsi que ceux conclus au titre des exercices antérieurs et ayant eu un impact sur l'exercice en cours, présentent au 31 Décembre 2019 un montant principal de 111 500 000. Le montant des produits de l'exercice 2019 au titre de ces emprunts s'élève à 7 008 381 dinars.

4-8- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Face à la propagation de la pandémie COVID 19, la banque a activé son plan de continuité d'activité (PCA) pour assurer à sa clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services bancaires. Elle a, en outre, mis en place un système de sécurité pour préserver la santé de son personnel et de ses clients.

La Banque Centrale de Tunisie a émis les circulaires 2020-05, portant sur les mesures relatives à la tarification et à la continuité de certains services bancaires. La BH BANK a adapté sa tarification permettant la gratuité des cartes bancaires, des services de retrait de billets (DAB) et la suspension de toute commission appliquée aux facturiers et aux commerçants pour le service de paiement électronique.

La BH BANK a aussi mis en application les circulaires BCT 2020-060 et 2020-07 relatives aux mesures de soutien aux sociétés, aux professionnels et aux particuliers et portant reports des échéances de crédits entre les mois de mars à septembre 2020 sans que cette période soit considérée pour l'appréciation du risque de contrepartie au sens de la circulaire 91-24.

L'impact de la pandémie COVID 19 sur les indicateurs de la Banque en 2020 pourrait couvrir :

- L'impact direct découlant des mesures édictées par les circulaires BCT ;
- L'impact découlant de l'effet de la pandémie sur la continuité d'exploitation et/ou les performances des clients bénéficiaires de financements (crédits, participations directes ou via les fonds gérés par la SICAR, etc.)

Toutefois, ces impacts ne peuvent être estimés et anticipés à la date de l'arrêté des états financiers.

GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la « BH Bank »

I. Rapport sur l'audit des états financiers annuels

1. *Opinion avec réserves*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la « BH Bank », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « BH Bank » au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. *Fondement de l'opinion avec réserves*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité des états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité, et/ou, d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars, conformément à la circulaire BCT n°91-24.
- L'indisponibilité d'un recensement exhaustif des garanties, et l'absence d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties prises en compte par la Banque.
- L'indisponibilité de reportings du système d'information permettant l'identification systématique des produits par client. En conséquence, les produits comptabilisés, les créances rattachées ainsi que les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés.

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

2.2. Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

A la date du présent rapport, l'impact éventuel de cette situation sur les états financiers de la banque ne peut être estimé de façon fiable.

3. *Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Point clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, la « BH Bank » est exposée au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. La banque constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2012-20. Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre les points précisés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » ont constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 9 647 335 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 989 368 KDT et à 260 090 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle interne mis en place par la Banque concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par la « BH Bank »aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par la Banque ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.2. Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2019 totalisent 1 039 641 KDT (soit 90% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1. En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliquées et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La conformité par la Banque aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires »

Diligences mises en œuvre (suite)

- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3. Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.1.2, explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par la Banque.

Au 31 décembre 2019, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 208 094 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 135 771 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 72 323 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
 - L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
 - L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
 - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.
-

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n°4-8 « Évènements postérieurs à la date de clôture », les états financiers de la « BH Bank » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par son Conseil d'Administration réuni en date du 18 mars 2020.

De ce fait, les circonstances que traverse la Tunisie postérieurement à cette date en relation avec la propagation de la pandémie COVID 19, notamment, les mesures gouvernementales de confinement et d'accompagnement économique en période crise et les circulaires émises par la Banque Centrale de Tunisie en 2020 ne sont pas prises en considération lors de l'appréciation de la qualité du portefeuille de la Banque au 31 décembre 2019.

Ces évènements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de la banque au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils peuvent avoir une incidence sur la situation financière de la banque au cours des exercices futurs. À l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de ces évènements sur l'activité et sur la situation financière de la banque ne peut être estimé à la date d'émission de notre rapport.

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2019 un montant de 831 438 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 8 101KDT et par des agios réservés à hauteur de 1 711 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.

- Dans le cadre de l'estimation du risque de crédit encourus par la banque au titre de l'exercice 2019, les engagements de la banque envers un groupe de sociétés qui connaît des difficultés financières ont été considérés comme des actifs courants au sens de la circulaire 91-24. Cette situation est argumentée par la banque en se basant sur les perspectives d'amélioration futures liées aux programmes de restructuration et d'assainissement en cours de réalisation. Au 31 décembre 2019, les engagements dudit groupe s'élèvent à 114 455 KDT.

Par ailleurs, les engagements d'une société relevant du Groupe Al-Karama Holding s'élevant au 31 décembre 2019 à 84 235 KDT ont été considérés parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1). Une provision a été constituée pour 19 550 KDT en couverture de la dette non soutenable de la relation. Cette provision a été comptabilisée en sus des provisions collectives exigées par l'article 10 bis de la circulaire BCT n°91-24.

La démarche de classification et de provisionnement appliquée pour cette relation intervient suite à une concertation, sous l'égide de la Banque Centrale de Tunisie, entre les banques bailleresse de fonds au sujet de la viabilité économique du projet et le besoin en financements additionnels dans une phase de restructuration financière.

- La circulaire BCT n°12-2019 relative au traitement de l'endettement des oléifacteurs et des exportateurs d'huile d'olive a autorisé les banques à procéder au rééchelonnement des échéances exigibles en principal et en intérêts au titre des crédits accordés aux oléifacteurs et aux exportateurs d'huile d'olive ayant rencontré des difficultés de remboursement de leurs dettes durant les campagnes 2017/2018 et 2018/2019. Elles peuvent aussi accorder, à ces bénéficiaires des crédits de rééchelonnement, de nouveaux financements au titre de la campagne 2019/2020.

Les banques sont autorisées dans le cadre de cette circulaire, à maintenir en 2019 la classification arrêtée à fin décembre 2018 pour les entreprises classées 0 et 1.

En application de la circulaire BCT n°12-2019, les engagements des oléifacteurs et des exportateurs d'huile d'olive traités par la « BH Bank » dans le cadre de cette circulaire totalisent 280 611 KDT couvrant 34 sociétés. Les provisions collectives constituées à ce titre s'élèvent à 151 KDT pour les oléifacteurs et 7 900 KDT pour les exportateurs d'huile d'olive.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de

fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, font état de certaines insuffisances qui sont susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Un rapport traitant des axes d'améliorations et des faiblesses identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 mai 2020

P/Cabinet Walid Tlili

P/Consulting and Financial Firm

Walid TLILI

Walid BEN AYED

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH BANK

En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous portons à votre connaissance les conventions prévues par lesdits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES EN 2019

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que la Banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2019 :

a) Une convention conclue avec les sociétés « TUNISIE VALEURS » et « BH INVEST » dont le capital est détenu à concurrence de 30 % par la « BH Bank », pour l'assistance de la banque dans la préparation et la réalisation d'une opération d'émissions d'un et/ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés totalisant un montant de 150 MDT sur le marché par appel public à l'épargne rémunérée par une commission de placement égale à 0,8 % du montant global de l'emprunt.

Les frais facturés par la « BH INVEST » à ce titre totalisent un montant de 160 000 DT hors taxes.

b) Une convention de prestation de service a été conclue avec « BH EQUITY » dont le capital est détenu à concurrence de 41,59% par la « BH Bank ». La convention a pour objet la gestion pour le compte de la banque des ressources sous forme de fonds à capital risque N° 20 mises à sa disposition à hauteur de 38 000 000 DT. Ces ressources seront logées dans un compte spécial qui ne génère ni agios débiteurs ni intérêts créditeurs et ne fait pas l'objet de prélèvement des frais de tenue de compte.

En rémunération de sa gestion de fonds à capital risque déposés auprès d'elle pour le compte de la banque, « BH EQUITY » perçoit :

- Pour les 5 premiers fonds : une rémunération annuelle hors taxe de 0,5% sur le montant total des fonds ;
- Pour le reste des fonds (n°6 à n°20) : une rémunération annuelle de 2% payable à terme échu prélevée sur le montant total de l'encours des utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux, conformément à la réglementation en vigueur arrêtée au 31 Décembre de chaque année, en sus d'une rémunération annuelle de 10% payable à terme échu sur le total des plus-values réalisées et encaissées par les fonds.
- Le montant global de la rémunération annuelle, qui a été versé par la banque pour tous les fonds confondus et calculé conformément aux stipulations des différentes conventions de gestion, est plafonné à 950 000 DT hors taxes à partir de l'exercice 2019.

A ce titre, ainsi qu'au titre de sa gestion pour les autres fonds précédemment mis à sa disposition, les frais facturés par la « BH Equity » totalisent au titre de l'exercice 2019 un montant de 950 000 DT hors taxes.

c) Une convention de cession des créances conclue avec « BH Recouvrement » dont le capital est détenu à concurrence de 60% par la « BH Bank ». Les créances cédées totalisent un montant de 19 244 814 DT pour un prix de cession de 853 DT.

2. OPERATIONS REALISEES EN 2019 ET RELATIVES A DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET QUI CONTINUENT À PRODUIRE DES EFFETS

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2019 :

Les conventions conclues avec la « BH INVEST » dont le capital est détenu à concurrence de 30% par la « BH BANK » :

- a) Une convention d'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de de la « BH INVEST » et notamment :
- L'intermédiation en bourse ;
 - La tenue de registre ;
 - Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
 - L'évaluation des participations de la banque ;
 - L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
 - Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participations ;
 - Le montage des dossiers d'acquisition ;
 - L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.

- b) Une convention pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la « BH Bank » en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
- Frais de montage : 20 000 DT ;
 - Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission ;
 - Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2019 s'élèvent à 92 200DT hors taxes.

- c) Une convention pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la « BH Bank » en 2013 pour un montant de 51 MDT sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
- Frais de montage : 20 000 DT ;
 - Frais de placement : 0.1% flat du montant de l'émission ;
 - Frais de gestion : 0.1% du restant dû.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2019 s'élèvent à 14 535 DT hors taxes.

- d) Une convention de gestion du « FCP BH CEA » en contrepartie d'une commission de gestion de 0,45% HTVA de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2019 s'élèvent à 8 501DT hors taxes.

- e) Une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à « FCP BH CEA », fonds commun de placement de catégorie mixte.

En 2019, les commissions facturées par la « BH Bank » s'élèvent à 1 000 DT hors taxes.

- f) Une convention pour l'hébergement des applications métiers et de gestion ainsi que les bases de données y afférentes.

En 2019, les commissions facturées par la « BH Bank » à ce titre s'élèvent à 54 830 DT.

Les conventions conclues avec la « BH Assurance » dont le capital est détenu à concurrence de 23,89% par la « BH Bank » :

- a) Un contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social « BH Bank », qui permet la couverture des prestations prises en charge par la « BH Bank » dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la « BH Bank ». Ce contrat prend effet le 1^{er} janvier 2017 aux conditions ci-après :
- Le taux de rendement net est de : 3.5% par an
 - Frais de gestions du contrat : 3% chaque prime annuelle
 - Frais d'acquisition : 0% par année de contrat
 - La participation aux bénéfices : égale à 75% des résultats financiers des placements de la « BH Assurance » au titre de la catégorie capitalisation.

La prime annuelle émise par « BH Assurance » au titre de l'exercice 2019 totalise un montant de 8 305 916DT.

- b) Un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat.

La prime annuelle émise au titre de l'exercice 2019 égale à un montant de 2 380 762 DT.

- c) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2019, à des polices d'assurance. Les primes nettes émises par la « BH Assurance » au titre de ces polices se détaillent comme suit :

Nature de l'assurance	Montant de la Prime en DT
- Assurance groupe	10 441 791
- Assurance automobile	139 200
- Assurance Multirisques informatique	24 804
- Assurance Risques Divers	352 102
- Assurance Multirisques professionnels	183 702

- d) La « BH Bank » a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2019, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 8 187 804 Dinars, au titre des conventions de bancassurance. (40% des primes nettes)

- e) Une convention portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ».

Au titre de l'exercice 2019, le montant de ces commissions s'élève à 54 093 DT hors taxes.

- f) Une convention portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ».

Au titre de l'exercice 2019, le montant de la participation s'élève à 60 525 DT hors taxes.

- g) La société « BH Assurance » a souscrit à des emprunts obligataires émis par la « BH Bank » aux conditions suivantes :

- Le 20 avril 2018 à un emprunt obligataire subordonné de 3 000 000 DT émis par la « BH Bank » pour une durée de 7 ans dont 2 années de franchises et un taux de rendement de TMM+2,1%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 309 073 DT.

- Le 28 février 2017, un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 DT pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7,5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 262 500 DT.

- Le 29 Mai 2015, un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 DT pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 7,5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 337 436 DT.

- Le 20 Mai 2013, un emprunt obligataire de 1 620 000 DT pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM+1,8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 34 408 DT.

- Le 20 Mai 2013, un emprunt obligataire de 1 500 000 DT pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 6,8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 21 657 DT.

- Le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0,8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 293 574 DT.

- h) Une convention de location de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2019, s'élève à 466 587 DT hors taxes.
- i) Une convention de location d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2019, s'élève à 53 718DT hors taxes.

Les conventions conclues avec « BH Recouvrement » dont le capital est détenu à concurrence de 60% par la « BH Bank » :

- a) Un détachement du personnel auprès de la « BH Recouvrement ». Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 255 584DT.

Les conventions conclues avec « BH IMMO » dont le capital est détenu à concurrence de 39,98% par la « BH Bank » :

- a) Un détachement du personnel auprès de la BH IMMO, les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 95 836 DT.
- b) Une convention portant sur la prise en charge par la Banque de la marge négative sur les ventes des appartements SPRIC.

Les conventions conclues avec « BH Capitalisation » dont le capital est détenu à concurrence de 77,25% par la « BH Bank » :

- a) Une convention de dépositaire, les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 6 421 dinars hors taxes en 2019.
- b) Une convention de distribution, Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 4 250 dinars hors taxes en 2019.

Les conventions conclues avec « BH Leasing » dont le capital est détenu à concurrence de 41,64% par la « BH Bank » :

- a) Une convention portant sur la gestion du financement en leasing du projet de construction du nouveau siège de la "Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de Tunis" ainsi que la gestion d'un compte spécial intitulé "Opération construction "FSEG El Mourouj". La société « BH Leasing » perçoit dans le cadre de cette convention une commission de 0,5% hors taxes du montant des loyers facturés en hors taxes.
- b) La « BH Bank » a souscrit à un emprunt obligataire de 761 000 DT émis par la société « BH Leasing », pour une durée de 7ans dont deux années de grâce.

Les produits réalisés à ce titre s'élèvent à 11 242 DT au titre de l'année 2019.

- c) Garantie Bancaire : La société « BH LEASING » a obtenu au 31 décembre 2019 une garantie bancaire pour un montant de 2 000 000 Dinars auprès de la « BH Bank » pour garantir toutes sommes dues aux sociétés du Groupe HMS au titre des crédits accordés et jusqu'à concurrence du montant maximum sus- indiqué. Cette garantie demeurera valable pendant 12 mois, jusqu'au 30/12/2020.

Les conventions conclues avec la « BH SICAF » dont le capital est détenu à concurrence de 49,65% par la « BH Bank » :

- a) Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 DT toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2019 s'élève à 3 151 DT en TTC.

3. CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ETAT TUNISIEN AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2019

a) Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés, ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie.

La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 710 617 DT en 2019.

b) Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « BH Bank » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2019.

c) Convention pour le 4^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions USD destiné au financement du 4^{ème} projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4^{ème} projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 19 200 DT en 2019.

d) Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les États Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

À cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 9 600 DT en 2019.

e) Convention relative au 3^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3^{ème} projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3^{ème} projet de développement Urbain.

À cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 960 DT en 2019.

f) Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'État tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial. Ce compte devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU, afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'État au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées. Aucune commission n'a été constatée à ce titre en 2019.

g) Convention relative au 2^{ème} projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2^{ème} projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la « BH Bank » pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « BH Bank » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 2,5% sur les recouvrements, soit 300 DT en 2019.

h) Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les États-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations.

À cet effet, il est ouvert à la « BH Bank » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2019.

i) Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

j) Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. À cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2019.

k) Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. À cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « BH Bank » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2019.

l) Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du Fonds de Dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre-valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

m) Une convention tripartite entre le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat, la « BH Bank » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010

Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Équipement et de l'Habitat à la « BH Bank » pour la mise en place.

Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).

- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 DT.
- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- Rattachement : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des subventions, 2% sur les débloqués des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 64 399 DT en 2019.

n) Une convention relative au programme premier logement

Dans le cadre de la convention conclue en date du 2 février 2017 et de son avenant en date du 3 avril 2017 entre l'État Tunisien représenté par les Ministères des Finances et de l'Équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire et la Banque Centrale de Tunisie, une ligne de crédit destinée à la couverture de l'autofinancement des crédits destinés à l'acquisition du premier logement a été mis à la disposition des banques.

La ligne de crédit de 200 milles dinars, financée sur le budget de l'État, est destinée à couvrir l'autofinancement sous forme de prêt bonifié et est destinée aux familles à revenus moyens répondant aux critères d'éligibilité.

La « BH Bank » perçoit, annuellement, une commission de 1% sur les montants débloqués au cours de l'année au titre des crédits d'autofinancement accordé sur le compte spécial du programme Premier Logement et elle perçoit en outre des commissions de 3% sur les recouvrements effectués, soit 30 853 DT en 2019.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Au titre de 2019, le montant brut des jetons de présence comptabilisé et à allouer aux administrateurs s'élève à 262 500 DT.

- Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2019, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :

- Le montant à allouer au Président du Comité d'Audit Permanent : 22 500 DT ;
- Le montant à allouer au Président du Comité des risques : 6 250 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité d'Audit Permanent : 32 500 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité des risques : 13 750 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité des marchés : 30 000 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité de rémunération : Néant ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité exécutif : 20 000 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité de suivi : Néant.

- Pour la rémunération du Directeur Général, la « BH Bank » a connu au cours de l'exercice 2019, trois directeurs généraux :

- Pour la période de janvier à juin 2019 : Monsieur Ahmed RJIBA,
- Pour les mois de juillet et Août 2019 : Madame Amel MEDINI a occupé les fonctions de Directeur Général Délégué,
- Pour la période de Septembre à Décembre 2019 : Monsieur Hichem REBAI.

Pour Monsieur Ahmed RJIBA :

Sa rémunération mensuelle a été approuvée par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion du 3 mai 2016 telle que proposée par le comité de rémunération. Les éléments de rémunération du Directeur Général se composent, conformément avec les dispositions du décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant la rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration, comme suit :

- D'un élément mensuel fixe qui consiste en un salaire mensuel fixé en adéquation avec les performances à moyen et long termes de la banque en matière de rentabilité et de risque.
- Et d'un autre élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les comités de rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme.

Sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et des réunions antérieures du comité de rémunération et de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 mai 2016, la rémunération mensuelle du Directeur Général de la banque a été fixée comme suit :

- Un salaire net de 16 milles DT au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre. Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :

- Une voiture de fonction et des bons de carburant de 500 litres par mois ;
- Une deuxième voiture de fonction (pour utilisation domestique) et des bons de carburant de 250 litres par mois ;
- La prise en charge des frais de téléphone portable ;
- Le remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions sous présentation des factures à l'appui (frais de déplacement, missions à l'étranger...).

- Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille DT (correspondant à 100% de l'élément annuel variable) fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

La rémunération servie durant le premier semestre de 2019 se détaille comme suit :

- Un salaire brut au titre du premier semestre de l'exercice 2019 de 162 810 DT correspondant à l'élément fixe du salaire ;
- Un montant brut de 170 733DT correspondant à l'élément variable du salaire et relatif à l'exercice 2018 ;
- Des charges patronales de 128 514DT ;
- Des avantages en nature s'élevant à un montant brut de 8 162 DT et qui comprennent :
 - Deux voitures de fonction ;
 - Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
 - Les charges relatives au téléphone portable.

Pour Madame Amel Medini :

En tant que Directeur Général Délégué nommé provisoirement courant les mois de juillet et août 2019, sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration de la « BH Bank » dans sa réunion du 29 Août 2019 à un montant net de 30 mille dinars à titre d'indemnités pour sa mission de Directeur Général délégué de la banque pour les mois de juillet et août 2019.

La rémunération servie durant les mois de juillet et août 2019 se détaille comme suit :

- Un salaire brut de 42 448 DT ;
- Des charges patronales de 14 060 DT ;
- Des avantages en nature s'élevant en brut à 2 366 DT et qui comprennent :
 - Un quota de carburant ;
 - Les charges relatives au téléphone portable.

Pour Monsieur Hichem Rebai :

Sa rémunération mensuelle a été fixée par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion du 29 Août 2019 comme suit :

- Un salaire net de 16 milles DT au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre. Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :
 - Deux voitures de fonction ;
 - Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
 - Les charges relatives au téléphone portable.
- Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille DT fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

La rémunération servie durant les mois de septembre à décembre 2019 se détaille comme suit :

- Des avances sur salaires pour un montant de 64 000 DT, les charges prévisionnelles constatées à ce titre totalisent un montant de 115 461 DT ;
- Des avantages en nature s'élevant en brut à 5 097 DT et qui comprennent :
 - Deux voitures de fonction ;
 - Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
 - Les charges relatives au téléphone portable.

Les obligations et engagements de la « BH Bank » envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	DG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	649 651	-	387 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	649 651	-	387 500	-

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 Mai 2020

P/Cabinet Walid Tlili

Walid TLILI

P/Consulting and Financial Firm

Walid BEN AYED

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « THEEMAR INVESTMENT FUND »
ARRÊTÉE AU 31/12/2019**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019**

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du F.C.P.R Theemar investment Fund, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 29 795 229 DT, y compris des sommes distribuables déficitaires de l'exercice s'élevant à (38 803) DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous attirons votre attention sur :

- La note 6.1 au niveau des notes aux états financiers qui inclut des incertitudes liées à la valorisation au 31.12.2019 du titre KANPHARMA. Ce titre acquis en 2013, a été évalué à 67% de son coût historique au 31.12.2019. Selon le gestionnaire, l'entrée en exploitation est prévue pour 2020 et elle dépend d'une levée des fonds en cours de finalisation. En l'absence des états financiers 2018 et 2019, le gestionnaire du fonds considère qu'une décote de 33% du coût historique constitue la meilleure estimation de la juste valeur de ladite participation à la date de clôture.

- La note 7.3 au niveau des notes aux états financiers qui décrit les événements postérieurs à la clôture qui sont liés à la crise sanitaire COVID-19 et ses impacts potentiels sur les activités du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire FCPR Theemar.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction du gestionnaire pour les Etats Financiers

La direction du gestionnaire United Gulf Financial Services North Africa est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction du gestionnaire.

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Tunis, le 12 Juin 2020

AMC ERNST & YOUNG

☆ Boulevard de la Terre ☆

Centre Urbain Nord - 1003 Tunis

Tél: 31 342 111

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

(Exprimé en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	6.1	18 727 926	16 083 696
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		15 507 926	12 833 696
Obligations et valeurs assimilées		3 000 000	3 250 000
Comptes courants		220 000	-
Placements monétaires et disponibilités	6.2	5 805 668	5 703 569
Placements monétaires		5 757 068	5 703 541
Disponibilités		48 600	28
Autres actifs	6.3	5 515 000	5 921 227
Débiteurs divers		5 515 000	5 921 227
Autres débiteurs divers		-	-
TOTAL ACTIF		30 048 594	27 708 492
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6.4	162 372	164 148
Autres créditeurs divers	6.5	90 993	82 118
TOTAL PASSIF		253 365	246 266
ACTIF NET			
Capital	6.6	30 755 856	28 384 050
Sommes distribuables		(960 627)	(921 824)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(921 824)	(917 399)
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		(38 803)	(4 425)
ACTIF NET		29 795 229	27 462 226
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		30 048 594	27 708 492

Etat de résultat
Période allant du 01-01-2019 au 31-12-2019

(Exprimé en dinars tunisien)

	Note	Période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	6.7	336 119	543 299
Dividendes		271 119	543 299
Revenus des obligations et valeurs assimilés		65 000	-
Revenus des placements monétaires	6.8	336 668	171 077
Revenus des placements monétaires		336 668	171 077
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		672 787	714 376
Charges de gestion des placements	6.9	(671 759)	(666 761)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 028	47 615
Autres charges	6.10	(39 831)	(52 039)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(38 803)	(4 425)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(38 803)	(4 425)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 424 226	559 944
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-	2 100 000
Frais de négociation		(52 420)	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 333 003	2 655 519

Etat de variation de l'Actif Net
Période allant du 01-01-2019 au 31-12-2019
(exprimé en dinars tunisien)

	Période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 333 003	2 655 519
Résultat d'exploitation	(38 803)	(4 425)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 424 226	559 944
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	2 100 000
Frais de négociation de titres	(52 420)	-
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	6 250 000
Souscriptions		
- Capital	-	6 250 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 333 003	8 905 519
ACTIF NET		
En début de période	27 462 226	18 556 707
En fin de période	29 795 229	27 462 226
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	2 500	2 500
En fin de période	2 500	2 500
VALEUR LIQUIDATIVE	11 918,092	10 984,890
TAUX DE RENDEMENT	8,50%	14,31%

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE THEEMAR

« F.C.P.R Theemar Investment Fund » est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 13 septembre 2012 sous le N° 44-2012.

Un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 13 novembre 2012, est mis à la disposition du public. Le démarrage des souscriptions a été annoncé pour le 29 novembre 2012.

La première souscription a été réalisée le 03 décembre 2012 et la première libération de fonds a été faite en date du 17 janvier 2013.

La taille du fonds est fixée 50 millions de dinars divisé en 5 000 parts de 10 000 DT chacune. Le fonds a clôturé sa première période de souscription pour un montant global de 25.000.000 DT.

Al Baraka Bank est le dépositaire du fonds et United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en est le gestionnaire.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

2- ORIENTATION DE LA GESTION DU FONDS

Politique d'investissement du Fonds

Le fonds « Theemar Investment Fund » interviendra au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires, de certificats d'investissement, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts sociales et, d'une façon générale, de toutes les autres catégories assimilées à des fonds propres conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Le Fonds « Theemar Investment Fund » pourrait accorder dans la limite de quinze (15) %, d'avances en compte courant pour la durée de l'investissement réalisé dans des sociétés dans lesquelles il détient au moins cinq (5) % du capital.

Portefeuille ciblé

Le Fonds « Theemar Investment Fund » ciblera un portefeuille d'investissements composé à raison de :

- ❖ 80% au moins de ses actifs dans :
 - Des PME non cotées et ce dans les stades de financement suivants :
 - Le capital-risque,
 - Le capital développement,
 - Le capital restructuration,
 - Le pré IPO.
 - Des PME cotées sur le marché alternatif dont l'activité est conforme à la Shariaa et ce, dans la limite de 30% du taux (ratio) d'emploi réglementaire.
- ❖ 20% au plus dans des sociétés cotées sur le marché boursier et/ou dans des produits financiers conformes à la Shariaa.

Taille des investissements

Le ticket de participation du fonds « Theemar Investment Fund » dans chaque société cible sera compris entre cinq cent mille (500 000) dinars et trois million sept cent cinquante mille (3 750 000) dinars avec un ticket moyen de deux million (2 000 000) de dinars.

Tout investissement en dehors de ces seuils sera soumis à l'accord du Comité Consultatif. Par ailleurs, le fonds « TIF » ne peut dépasser le seuil de 15% des actifs nets du Fonds dans une seule participation.

Durée de détention des participations

Les durées prévues pour la détention des interventions (participation dans le capital et/ou financement en quasi-fonds propres) varient d'une à cinq années. Toute détention échéant en dehors de ces seuils sera soumise à l'accord du Comité Consultatif.

Période d'investissement des actifs du Fonds

En conformité avec le décret-loi n° 2011-99 du 21 Octobre 2011 tel que complété par ses textes d'application, le fonds investira 80% de ses actifs dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivant celle au cours de laquelle a eu lieu la libération des parts.

Stratégie de désinvestissement

Dans le cadre de sa stratégie de désinvestissement, le fonds «Theemar Investment Fund » utilisera tous les scénarios possibles à savoir la sortie sur le marché boursier (alternatif et/ou principal), les sorties industrielles ; le rachat par le management ou le rachat par un ou plusieurs autres fonds d'investissement. A cet effet, des pactes d'actionnaires seront établis entre les actionnaires des entreprises dans lesquelles «Theemar Investment Fund » détiendra une participation et le fonds et qui stipuleront entre autres les modalités de sortie de «Theemar Investment Fund ».

Zone géographique

Les investissements réalisés par le fonds «Theemar Investment Fund » seront effectués dans des sociétés établies et/ou ayant une partie importante de leurs activités en Tunisie.

En ce qui concerne les investissements réalisés dans des sociétés autres que celles visées à l'alinéa précédent, le dossier d'investissement sera soumis à l'accord préalable du Comité Consultatif.

Règles éthiques

Le Fonds « Theemar Investment Fund » veillera au respect des règles éthiques et particulièrement en matière de :

- Secteurs d'activité
- Lutte contre le blanchiment de capitaux.

Secteurs d'activité non retenus

Le fonds « Theemar Investment Fund » n'investira pas dans des secteurs d'activité portant atteinte à l'ordre public notamment les secteurs suivants :

- Production ou activités impliquant toute forme de travail forcé, nocive ou à caractère d'exploitation et toute forme de travail d'enfants
- Production ou commerce de tout produit illégal au regard de la législation
- Production ou commerce d'armes et de munitions
- Production ou commerce de boissons alcoolisées
- Production ou commerce de tabac
- Production, distribution ou commerce de pornographie
- Jeux, paris, casinos et activités équivalentes
- Tout autre secteur dont l'activité est considérée comme illicite ou contraire aux principes de la Shariaa.

Lutte contre le blanchiment de capitaux

Le Gestionnaire devra :

- respecter la législation et la réglementation en vigueur en matière de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux ;
- appliquer des procédures anti-blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme conformément aux standards nationaux et internationaux.

En outre, le Gestionnaire déclare et certifie :

- qu'il s'interdit de participer directement ou indirectement et d'une façon quelconque à toute activité ayant pour objet ou effet le blanchiment de capitaux ayant une provenance et/ou une destination criminelle ; et
- qu'il est en général toute personne participant à la gestion et à l'activité de « Theemar Investment Fund » n'ont jamais été impliqués, poursuivis et/ou condamnés pour des faits de blanchiment de capitaux devant une quelconque juridiction à travers le monde.

3- REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement à risque sont dépourvus de la personnalité morale ; en conséquence, « Theemar Investment Fund » ne dispose pas de la personnalité morale et se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions dans lesquelles « Theemar Investment Fund » a investi ses fonds sont soumis aux dispositions fiscales prévues par la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille-titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

5.2- Evaluation des éléments du portefeuille titre

Actions admises à la cote

Les titres admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Actions non admises à la cote

Les titres non admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur juste valeur. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA) procède à une estimation de la juste valeur à partir de la valeur de l'entreprise déterminée par différentes méthodes notamment :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société.

5.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6 - NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 6.1 - Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 18 727 926 DT et se détaille ainsi :

Société	Secteur d'activité	Nombre de titres détenus	Coût d'acquisition	Base d'évaluation au 31/12/2019	Méthode d'évaluation	Solde au 31/12/2019	Plus ou Moins-Values	% de l'actif net
<u>Actions cotées</u>								
Best Lease	Leasing	1 500 000	3 150 000	1,77	Cours négocié	2 655 000	(495 000)	8,91%
City Cars	Automobile	106 834	877 373	7,344	Cours boursier	784 589	(92 784)	2,63%
<u>Actions non cotées</u>								
KAN PHARMA	Pharmaceutique	200 000	2 000 000	6,7	VN avec une décote de 33,33% (*)	1 340 000	(660 000)	4,50%
Polyclinique CapBon	Santé	13 330	1 333 000	66,666	DCF avec une décote de liquidité de 30%	888 667	(444 333)	2,98%
BAS IB JR	Textile	25 000	250 000	13,89	DCF avec une décote de liquidité de 30%	347 250	97 250	1,17%
ECOMAT	Industrie	40 000	1 000 000	18,75	VN avec décote de 25%	750 000	(250 000)	2,52%
TECHNOFOOD	Alimentaire	50 000	500 000	30,209	Moyenne entre DCF & méthode des multiples	1 510 450	1 010 450	5,07%
MS SOLUTION		6 588	3 500 000	1 097,749	Méthode des multiples	7 231 970	3 731 970	24,27%
Total actions			12 610 373			15 507 926	2 897 553	52,05%
<u>Obligations</u>								
BAS IB JR	Textile	125 000	1 250 000	10	Coût historique	1 250 000	0	4,20%
ECOMAT	Industrie	100 000	1 000 000	7,5	VN avec décote de 25%	750 000	(250 000)	2,52%
TECHNOFOOD	Alimentaire	10 000	1 000 000	100	Coût historique	1 000 000	0	3,36%
Total obligations			3 250 000			3 000 000	(250 000)	10,07%
<u>Compte courant</u>								
BAS IB JR	Textile		220 000		Coût historique	220 000	0	0,74%
Total Compte courant			220 000			220 000	0	0,74%
Total portefeuille titres			16 080 373			18 727 926	2 647 553	62,86%

(*) Les états financiers de 2018 et 2019 de la société "KAN PHARMA" ne sont pas disponibles.

Note 6.2 – Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 5 805 668 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Compte de dépôts participatifs dans les opérations d'investissement Moudharba (Compte Saving) auprès d'AL BARAKA Bank	5 757 068	2 701 239
Compte ISTITHMAR ALWIFAK	-	3 002 301
Avoirs en banque	48 600	28
Total	5 805 668	5 703 569

Note 6.3 – Autres actifs :

Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2019 à 5 515 000 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Produits à recevoir sur compte Istithmar	-	31 644
Produits à recevoir sur OCA OPALINE	-	48 499
Produits à recevoir sur ECOMAT	-	5 278
Produits à recevoir sur OCA TECHNOFOOD	65 000	-
Créance sur cession VILAVI	5 450 000	5 600 000
Dividendes à recevoir MS Solution	-	235 807
Total	5 515 000	5 921 227

Note 6.4 – Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2019 à 162 372 DT représentant les sommes dues au gestionnaire et au dépositaire au titre leurs rémunérations.

Note 6.5 – Autres créditeurs divers :

Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2019 à 90 993 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Comité Charaique	61 733	47 533
Jetons de présence non réglés	7 500	6 250
Créditeurs divers	19 260	25 835
Comité d'investissement	1 250	1 250
Comité consultatif	1 250	1 250
Total	90 993	82 118

Note 6.6 – Capital

Les mouvements intervenus sur le capital au cours de l'exercice se détaillant comme suit :

Capital initial	28 384 050
Montant	28 384 050
Nombre de parts émises	2 500
Nombre de copropriétaires	3
Souscriptions réalisées	-
Montant (capital appelé)	-
Montant (capital Souscrit non versé)	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-
Rachats effectués	-
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
Autres mouvements	2 371 806
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 424 226
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	(52 420)
Capital au 31/12/2019	30 755 856
Montant	30 755 856
Nombre de parts	2 500
Nombre de copropriétaires	3

Le capital s'élève ainsi au 31 Décembre 2019 à 30 755 856 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Note
Capital souscrit appelé versé	25 000 000	25 000 000	6.6.1
Plus ou moins-values potentielles sur titres	2 647 553	223 327	6.6.2
Plus-values réalisées sur cession de titres	3 171 388	3 171 388	6.6.3
Frais de négociation	(63 085)	(10 665)	6.6.4
Total	30 755 856	28 384 050	

Note 6.6.1 – Opérations sur le capital

Le capital souscrit appelé au 31 Décembre 2019 s'élève 25 000 000 DT composé des sommes effectivement libérées. Le total des souscriptions effectuées jusqu'à cette date est de 25 000 000 DT divisé en 2 500 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de 10 000 DT chacune. La liste des souscripteurs et les montants des souscriptions et des libérations sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(En DT)

Investisseur		Souscriptions					
Identification	Siège social	Montant	Date	Partie libérée (en DT)	Date	Partie appelée non versée	Partie non appelée
Islamic Corporation for the Development (ICD)	Arabie Saoudite	10 000 000	03/12/2012	2 500 000	17/01/2013	-	-
				2 500 000	20/11/2013		
				2 500 000	26/04/2016		
				2 500 000	17/12/2018		
Sous Total		10 000 000		10 000 000		-	-
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Tunisie	10 000 000	02/01/2013	2 500 000	17/01/2013	-	-
				2 500 000	21/11/2013		
				2 500 000	09/06/2016		
				2 500 000	27/12/2018		
Sous Total		10 000 000		10 000 000		-	-
Tunis International Bank (TIB)	Tunisie	3 000 000	28/05/2013	750 000	05/06/2013	-	-
				1 500 000	21/11/2013		
				750 000	06/04/2016		
		2 000 000	23/02/2016	750 000	06/04/2016	-	-
				1 250 000	25/12/2018		
Sous Total		5 000 000		5 000 000		-	-
Total		25 000 000		25 000 000		-	-

Le tableau suivant synthétise les données relatives aux souscriptions, aux libérations et aux investissements :

Total des montants souscrits (a) + (b) + (c)	25 000 000
Total des montants libérés (a)	25 000 000
Total des montants investis	16 080 373
Total des montants non investis	8 919 627
Total des montants appelés non versés (b)	-
Total des montants non appelés (c)	-

Note 6.6.2 – Plus ou moins-values potentielles sur titres

L'évaluation des titres au 31 Décembre 2019 est présentée au niveau du tableau suivant :

Participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition unitaire	Coût d'acquisition total	Plus ou moins-value unitaire	Plus ou moins-value totale	Valeur Totale
Actions cotées			4 027 373		(587 784)	3 439 589
Best Lease	1 500 000	2,10	3 150 000	-0,33	(495 000)	2 655 000
City Cars	106 834	8,21	877 373	-0,87	(92 784)	784 589
Actions non cotées			8 583 000		3 485 337	12 068 337
KAN PHARMA	200 000	10,00	2 000 000	-3,30	(660 000)	1 340 000
Polyclinique CapBon	13 330	100,00	1 333 000	-33,33	(444 333)	888 667
BAS IB JR	25 000	10,00	250 000	3,89	97 250	347 250
ECOMAT	40 000	25,00	1 000 000	-6,25	(250 000)	750 000
TECHNOFOOD	50 000	10,00	500 000	20,21	1 010 450	1 510 450
MS SOLUTION	6 588	531,27	3 500 000	566,48	3 731 970	7 231 970
Total actions			12 610 373		2 897 553	15 507 926
Obligations						
BAS IB JR	125 000	10,00	1 250 000	0,00	0	1 250 000
ECOMAT	100 000	10,00	1 000 000	-2,50	(250 000)	750 000
TECHNOFOOD	10 000	100,00	1 000 000	0,00	0	1 000 000
Total obligations			3 250 000		(250 000)	3 000 000
Compte courant						
BAS IB JR			220 000		0	220 000
Total Compte courant			220 000		0	220 000
Total portefeuille titres			16 080 373		2 647 553	18 727 926

Note 6.6.3 – Plus ou moins-values réalisées sur titres

Les plus ou moins-values réalisées sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2019 à un montant de 3 171 388 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Plus-value réalisée sur City Cars	1 071 388	1 071 388
Plus-value réalisée sur VILAVI	2 100 000	2 100 000
Total	3 171 388	3 171 388

Note 6.6.4 – Frais de négociation

Les frais de négociation s'élèvent à 63 085 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Frais sur cession de titres - City Cars	10 665	10 665
Frais sur cession de titres - VILAVI	52 420	-
Total	63 085	10 665

Note 6.7 – Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève à 336 119 DT au titre de l'exercice 2019. Ces revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2019	Exercice 2018
Dividendes Best Lease	195 000	180 000
Dividendes City Cars	76 119	73 715
Produits sur OCA TECHNOFOOD	65 000	-
Dividendes MS Solution	-	235 807
Produits sur OCA OPALINE	-	48 499
Produits sur ECOMAT	-	5 278
Total	336 119	543 299

Note 6.8 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 336 668 DT au titre de l'exercice 2019. Ces revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Montant Net 2019 (en DT)	Montant Net 2018 (en DT)
Revenus des placements monétaires (Echus)	158 692	70 603
Revenus des placements monétaires Saving (Potentiels)	91 000	18 066
Revenus des placements monétaires Istithmar (Echus)	86 976	50 764
Revenus des placements monétaires Istithmar (Potentiels)	-	31 644
Total	336 668	171 077

Note 6.9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 671 759 DT au titre de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2019	Exercice 2018
Rémunération du gestionnaire	636 252	635 102
Rémunération du dépositaire	35 507	31 659
Total	671 759	666 761

Note 6.10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 39 831 DT au titre de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2019	Exercice 2018
Rémunération Comité Charaïque	20 867	17 795
Autres charges liées à l'activité des comités	16 364	31 651
Jetons de présence	2 500	2 500
Impôts et taxes	100	90
Services bancaires et assimilés	0	3
Total	39 831	52 039

7 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 7.1 – Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	269,115	285,750
Charges de gestion des placements	(268,703)	(266,705)
Revenus net des placements	0,412	19,046
Autres charges	(15,932)	(20,816)
Résultat d'exploitation (1)	(15,520)	(1,770)
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	(15,520)	(1,770)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	969,690	223,978
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	840,000
Frais de négociation	(20,968)	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	948,722	1 063,978
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	933,201	1 062,208
Droits de sortie	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	948,722	1 063,978
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	948,722	1 063,978
Valeur liquidative	11 918,092	10 984,890
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	2,32%	3,06%
Autres charges/actif net moyen	0,14%	0,24%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	-0,13%	-0,02%

Note 7.2 – Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- 1- Le règlement intérieur du fonds prévoit que la société de gestion United Gulf Financial Services-North Africa reçoit :
 - 2,5% HT des montants souscrits, libérés et investis

Cette rémunération est calculée en considérant la fraction d'un trimestre comme un trimestre entier.

- 1,5% HT des montants souscrits et non investis

Cette rémunération est calculée en considérant la fraction d'un trimestre comme un trimestre entier.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2019 s'élève à 636 252 DT TTC.

Le même règlement intérieur prévoit que la société de gestion perçoit, en outre, une commission de surperformance de 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et le taux annuel capitalisé de 12% facturée et payée à la date de clôture du fonds.

- 2- Le règlement intérieur du fonds prévoit également que le dépositaire Al BARAKA Bank perçoit une rémunération égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds avec un minimum de 20 000 DT HT payable d'avance au début de chaque exercice. Cette rémunération s'élève à 35 507 DT TTC au titre de l'exercice 2019.

Note 7.3 – Note sur les événements postérieurs à la clôture

Le fonds n'a pas enregistré après la date de clôture des comptes au 31 décembre 2019, des événements qui entraîneraient des modifications significatives de l'actif ou du passif. Cependant, et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire, causées par la pandémie COVID-19 et ses répercussions probables et éventuelles, le fonds considère que les incidences économiques et financières seront fort probablement significatives sur l'exercice 2020. Toutefois, à la date de l'arrêté des états financiers de l'exercice 2019, le fonds n'a pas été en mesure d'estimer lesdites incidences.

Le gestionnaire considère que ces événements ne remettent pas en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation.

Les présents états financiers ont été arrêtés par le conseil d'Administration du 30 Avril 2020.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 juin 2020. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr. Walid TLILI (Cabinet Walid TLILI) et Mr. Walid Ben AYED (Consulting and Financial Firm).

GROUPE BH BANK

Etats financiers consolidés de l'exercice 2019

GROUPE BH BANK BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité en mille dinars)

		Notes	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Actifs					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	349 550	557 259	562 475
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	209 887	233 813	233 813
AC3	Créances sur la clientèle	3	9 936 984	9 480 504	9 469 074
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	355 197	472 688	489 118
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 456 294	1 427 761	1 422 761
AC5B	Titres mis en équivalence	5	20 953	20 997	20 997
AC6	Valeurs immobilisées	6	143 961	133 609	133 609
AC7	Autres actifs	7	373 653	400 888	395 672
AC7C	Ecart d'acquisition net (GoodWill)		1 775	2 251	2 251
AC9	Impôt différé Actif		27 162	23 346	23 346
Total des actifs			12 875 416	12 753 116	12 753 116
Passifs					
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financier	8	2 486 294	2 793 769	2 832 177
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	6 822 264	6 458 498	6 444 211
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 826 005	1 700 109	1 661 701
PA5	Autres passifs	11	581 082	724 941	739 228
PA6	Impôt différé Passif		19 490	16 121	16 121
Total des passifs			11 735 135	11 693 438	11 693 438
Intérêts Minoritaires			137 742	161 215	161 215
Capitaux propres					
CP1	Capital		238 000	238 000	238 000
CP2	Réserves		625 748	525 959	525 959
CP3	Actions propres		-	-	-
CP4	Autres capitaux propres		-	-	-
CP5	Résultats reportés		-	-	-
CP6	Résultat de l'exercice		138 791	134 504	134 504
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-	-
Total des Capitaux propres			1 002 539	898 463	898 463
Total des capitaux propres et passifs			12 875 416	12 753 116	12 753 116

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers consolidés

14

GROUPE BH BANK
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié	
Passifs éventuels					
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	691 866	797 563	797 563
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		25 799	28 596	28 596
	B- En faveur de la clientèle		666 067	768 967	768 967
HB2	Crédits documentaires		356 411	573 915	573 915
HB3	Effets et autres créances donnés	13	1 350 718	2 089 400	2 089 400
Total des passifs éventuels			2 398 995	3 460 878	3 460 878
Engagements donnés					
HB4	Engagements de financements donnés	13	373 204	501 535	501 535
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-	-
	B- En faveur de la clientèle		373 204	501 535	501 535
HB5	Engagements sur titres		15 144	39 982	39 982
	A- Participations non libérées		15 144	39 982	39 982
	B- Titres à recevoir		-	-	-
Total des engagements donnés			388 348	541 517	541 517
Engagements reçus					
HB6	Engagements de financement reçus	14	20 768	94 275	94 275
HB7	Garanties reçus	15	1 408 235	1 906 300	133 847
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	601 157	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		17 420	16 935	-
	C- Garanties reçues de la clientèle		1 390 815	1 288 208	133 847
Total des engagements reçus			1 429 003	2 000 575	228 122

GROUPE BH BANK
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019

(Unité en mille dinars)

	Notes	2019	2018 Retraité	2018 Publié	
Produits d'exploitation bancaire					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	952 565	778 423	778 423
PR2	Commissions (en produits)	17	216 758	193 502	193 502
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	65 911	89 996	89 996
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	66 887	67 426	67 426
Total produits bancaires			1 302 122	1 129 347	1 129 347
Charges d'exploitation bancaire					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(682 310)	(534 395)	(534 395)
CH1A	Sinistres payés sur opérations d'assurances	20	(84 106)	(90 441)	(90 441)
CH2	Commissions encourues		(10 905)	(10 279)	(10 279)
Total charges d'exploitation bancaire			(777 321)	(635 115)	(635 115)
Total Produit net bancaire			524 801	494 232	494 232
PR5-	Dotations aux provisions et résultat des corrections de	21	(97 213)	(78 969)	(78 969)
PR6-	Dotations aux provisions et résultat des corrections de	22	(5 564)	(4 797)	(4 797)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	17 480	15 599	15 599
CH6	Frais de personnel		(127 401)	(121 248)	(121 248)
CH7	Charges générales d'exploitation		(65 410)	(74 144)	(74 144)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur		(16 407)	(14 955)	(14 955)
Résultat d'exploitation			230 287	215 718	215 718
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(2 374)	(3 086)	(3 086)
PR8-	Solde en gain/perte provenant des autres éléments	24	(187)	187	187
CH9	ordinaires				
CH11	Impôt sur les bénéfices	25	(77 099)	(60 355)	(60 355)
Résultat des activités ordinaires			150 627	152 464	152 464
PR9-	Solde en gain/perte provenant des autres éléments		(6 406)	(8 830)	(8 830)
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(5 430)	(9 130)	(9 130)
Résultat net de l'exercice			138 791	134 504	134 504
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-	-
Résultat après modification comptable			138 791	134 504	134 504

GROUPE BH BANK
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019

(Unité en mille dinars)

	Notes	2019	2018 Retraité	2018 Publié
Activité d'exploitation				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 178 403	1 007 299	1 002 082
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(759 607)	(633 795)	(633 795)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		8 095	(25 985)	(25 985)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		(217 018)	772 114	809 514
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(625 099)	(1 518 266)	(1 506 836)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		361 468	529 367	515 080
Titres de placement		13 568	22 556	11 126
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(162 666)	(230 850)	(211 346)
Sommes reçues des débiteurs divers		(144 614)	86 664	86 664
Impôt sur les bénéfiques		(65 020)	(88 932)	(88 932)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(412 490)	(79 828)	(42 428)
Activité d'investissement				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		66 887	67 426	67 426
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		147 217	(72 004)	(72 004)
Autres flux d'investissements		-	-	-
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(26 432)	(30 197)	(30 197)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		187 672	(34 775)	(34 775)
Activité de financement				
Emission d'actions		-	-	-
Emission d'emprunts		174 416	313 347	275 947
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(13 096)	(7 009)	(7 009)
Dividendes versés		(32 965)	(36 392)	(36 392)
Autres flux de financement		(27 029)	499	499
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		101 326	270 445	233 045
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivaler		-		
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivaler		32 950	16 410	16 410
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(90 542)	172 252	172 252
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(611 693)	(783 945)	(783 945)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	26	(702 235)	(611 693)	(611 693)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe de la BH BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers du Groupe de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2-1. Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2-2. Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2019, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours

- Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminées par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

La banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2019, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 589 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

- A : ancienneté dans la classe 4
- N : année d'arrêté des comptes
- M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 22 548 MD et une reprise de 13 729 MD (Dont 795 MD provient de la cession de créance) au titre de l'exercice 2019.

2-3. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation

2-4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - Leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois,
 - La liquidité de leur marché.

Ces titres incluent notamment les bons de trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les plus values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

En 2019, la banque a changé sa politique de liquidité adoptée depuis 2017 concernant les bons de trésor pour passer de 20 % des BTA classés en titres de placement et 80% en titres d'investissement à 6 % des BTA en titres de placement et 94 % des BTA en titres d'investissement .

2-5. Impôt sur le résultat

Impôts courants

Les sociétés du groupe BH BANK sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la Banque de l'Habitat est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH BANK.

2-6. Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH BANK se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

2-7. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend au 31/12/2019, outre la société mère consolidante, 11 entités :

- 10 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence.

Désignation	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2019	2018	2019	2018		
BH BANK	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
BH SICAF	56,15	56,15	53,17	53,17	Intégration Globale	Tunisie
TFB	34,22	33,42	34,22	33,41	Mise en équivalence	France
BH PRINT	59,99	59,99	43,11	43,07	Intégration Globale	Tunisie
BH INVEST	93,39	93,39	62,31	62,27	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	12,25	9,56	12,25	9,56	Intégration Globale	Tunisie
BH ASSURANCES	42,72	42,42	34,13	33,94	Intégration Globale	Tunisie
BH EQUITY	66,42	66,42	53,08	53,02	Intégration Globale	Tunisie
BH IMMO	97,15	97,15	58,52	58,44	Intégration Globale	Tunisie
BH RECOUVREMENT	100,00	100,00	77,84	77,70	Intégration Globale	Tunisie
BH LEASING	73,58	72,64	57,05	56,09	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Capitalisation	77,25	76,86	77,25	76,86	Intégration Globale	Tunisie

Méthodes de consolidation

Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,

- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges;
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « SGRC ».

Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence"
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le

résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagée par quelque moyen que ce soit.

Règles de consolidation

- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation
- Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs et passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition

Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

3. Les retraitements comptables sur l'exercice 2018

L'élaboration des états financiers individuels de la société mère au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a connu des reclassements de rubriques par rapports aux états financiers publiés au titre de l'exercice 2018.

A des fins comparatives, les états financiers au titre de l'exercice 2018 ont été retraités comme suit (montants exprimés en milliers de dinars) :

		31/12/2018 (publié)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	31/12/2018 (retraité)
Actifs									
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	562 475	-5 216						557 259
AC3	Créances sur la clientèle	9 469 074		11 430					9 480 504
AC4	Portefeuille-titres commercial	489 118		-11 430	-5 000				472 688
AC5	Portefeuille d'investissement	1 422 761			5 000				1 427 761
AC7	Autres actifs	395 672	5 216						400 888
Passifs									
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 832 177				-38 408			2 793 769

		31/12/2018 (publié)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	31/12/2018 (retraité)
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	6 444 211					14 655	-368	6 458 498
PA4	Emprunts et ressources	1 661 701				38 408			1 700 109

spéciales					
PA5	Autres passifs	739 228		-14 655	368 724 941

- (1) Reclassement des créances rattachés sur report sur opération de change en autres actifs;
- (2) Reclassement des financements en devises octroyés au ministère des finances en créance sur la clientèle ;
- (3) Reclassement des titres d'investissement;
- (4) Reclassement des pensions livrées ainsi que leurs dettes rattachées en emprunts et ressources spéciales ;
- (5) Reclassement des moins-values de change sur Tunis-Ré en autres passifs;
- (6) Reclassement des indemnisations SOTUGAR en autres passifs.

	31/12/2018 (publié)	(7)	(8)	(9)	31/12/2018 (retraité)	
HB7	Garanties reçues	133 847	601 157	16 935	1 154 361	1 906 300

- (7) Garanties reçues de l'Etat ;
- (8) Garanties reçues des banques ;
- (9) Garanties réelles reçues ;

4- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

4.1- ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2019	31/12/2018
Caisse en dinars	32 206	33 612
Caisse en devises	1 185	1 583
Change manuel	4 239	9 162
Avoirs chez la BCT en dinars	22 344	26 729
Avoirs chez la BCT en devises	50 367	485 723
Prêts à la BCT	232 246	-
Créances rattachées	10	1
Comptes de Chèques Postaux	286	283
Trésorerie Générale de Tunisie	7 176	675
Provisions pour dépréciation	(509)	(509)
Total	349 550	557 259

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2018	Dotation	Reprise	31/12/2019
Provisions pour dépréciation	(509)	-	-	(509)
Total des provisions	(509)	-	-	(509)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Prêts interbancaires	52 675	78 518	78 518
Organismes financiers spécialisés	149 101	154 423	154 423
Comptes ordinaires banques	8 610	1 366	1 366
Valeurs non imputées at autres sommes dues	(5)	-	-
Provisions sur comptes ordinaires banques	(494)	(494)	(494)
Total	209 887	233 813	233 813

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2018	Dotation	Reprise	31/12/2019
Provisions sur comptes Nostri en devises	(494)	-	-	(494)
Total des provisions	(494)	-	-	(494)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2019, les créances sur la clientèle totalisent 9 936 984 mille dinars contre 9 480 503 mille dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Encours à la clientèle	9 776 895	9 457 602	9 446 172
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	290 239	254 050	254 050
Créances contentieuses	836 733	708 770	708 770
Échéances à recouvrer en principal	519 029	455 607	455 607
Créances rattachés	73 740	55 382	55 382
Intérêts perçus d'avance	(58 155)	(58 755)	(58 755)
Créances à la clientèle brutes	11 438 481	10 872 656	10 861 226
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(923 053)	(861 221)	(861 221)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(208 037)	(199 349)	(199 349)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(106 343)	(105 316)	(105 316)
Intérêts et autres produits réservés	(264 064)	(226 267)	(226 267)
Total Net	9 936 984	9 480 503	9 469 073

Au 31/12/2019, les créances brutes sur la clientèle totalisent 11 438 481 mille dinars contre 10 872 656 mille dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Compte courant débiteur	906 295	828 029	78 266
Crédits commerciaux et industriels	5 952 167	6 205 528	(253 361)
Immobilier promoteur	1 432 366	1 301 264	131 102
Immobilier acquéreur contractuel	300 015	311 807	(11 792)
Immobilier acquéreur ressources propres	1 045 226	1 056 082	(10 856)
Autres concours à la clientèle	141 521	121 707	19 814
Crédits sur ressources spéciales	501 113	471 991	29 122
Autres emprunts	-	-	-
Autres	1 159 778	576 248	583 530
Total des créances brutes	11 438 481	10 872 656	565 825

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios	Agios	Variation
	Réserves	Réserves	
	31/12/2019	31/12/2018	
Compte courant débiteur	(92 093)	(80 090)	(12 003)
Crédits commerciaux et industriels	(109 130)	(89 987)	(19 143)
Immobilier promoteur	(40 362)	(35 086)	(5 276)
Immobilier acquéreur contractuel	(2 858)	(2 977)	119
Immobilier acquéreur ressources propres	(15 647)	(14 923)	(724)
Autres	(3 974)	(3 203)	(771)
Total General	(264 064)	(226 266)	(37 798)

Note 4- Portefeuille titre commercial

Au 31/12/2019, le portefeuille titre commercial totalise 355 197 mille dinars contre 472 688 mille dinars au 31/12/2018 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
			Retraité	Publié
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	34 972	29 166	29 166
Emprunts nationaux	Non coté	-	-	11 430
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	72 690	243 385	243 385
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	83 175	44 551	44 551
Autres titres de placement	Coté	162 377	139 040	144 040
Total 1		353 214	456 142	472 572
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		-	18	18
Créances rattachées aux titres de placement		3 432	16 790	16 790
Provisions sur titres de placements		(1 449)	(262)	(262)
Total 2		1 983	16 546	16 546
Total Net (1+2)		355 197	472 688	489 118

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2018	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2019
BTA (titres de Transaction)	29 166	5 806	-	-	34 972
BTA (titres de placement)	243 385	-	(952)	(169 743)	72 690
T. de plac émis par des étabs de crédit	44 551	50 511	(11 887)	-	83 175
Autres titres de placement	139 040	62 840	(40 841)	1 338	162 377
Total	456 142	119 157	(53 680)	(168 405)	353 214

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 456 294 mille dinars au 31 décembre 2019 contre 1 427 761 mille dinars au 31 décembre 2018.

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Titres de participations	115 223	108 775	108 775
Autres créances rattachées	2 353	-	-
Fonds à capital risque	228 205	414 551	409 551
Créances rattachées sur Fonds à capital risque	3 487	3 487	3 487
Bons de trésor	1 135 771	944 610	944 610
Créances rattachées sur BTA	75 193	54 372	54 372
Provisions pour dépréciation des participations	(43 583)	(40 459)	(40 459)
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(60 355)	(57 575)	(57 575)
Total Net	1 456 294	1 427 761	1 422 761

Note 6 - Valeurs Immobilisées

	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	22 520	18 638
Immobilisations corporelles d'exploitation	187 298	181 066
Immobilisations corporelles hors exploitation	30 692	31 864
Immobilisations corporelles en cours	44 100	32 128
Amortissements des immobilisations incorporelles	(17 887)	(16 056)
Amortissements des immobilisations corporelles	(117 762)	(109 304)
Provisions pour dépréciation des participations	(5 000)	(4 727)
Total Net	143 961	133 609

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 373 653 mille dinars contre 400 888 mille dinars au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Avances au personnel	12 452	11 191	11 191
Prêts au personnel	25 106	22 955	22 955
Etat et collectivités locales	55 439	54 584	54 584
Débiteurs divers	275 785	308 955	303 739
Charges reportées	4 871	3 203	3 203
Total Net	373 653	400 888	395 672

4.2- PASSIFS**Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 2 486 294 mille dinars contre 2 793 769 mille dinars au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	849 000	985 000	1 022 400
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	1 116 450	1 243 650	1 243 650
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	500 820	548 507	548 507
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	186	-	-
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	4 873	5 716	6 724
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	14 965	10 896	10 896
Total	2 486 294	2 793 769	2 832 177

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 6 822 264 mille dinars contre 6 458 498 mille dinars au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Comptes ordinaires	2 150 738	2 075 057	2 075 057
Comptes d'épargne	2 148 187	1 993 342	1 993 342
Comptes à échéance	1 619 680	1 563 072	1 563 072
Bons à échéance et valeurs assimilées	676 150	629 198	629 198
Dettes rattachées	60 748	42 532	42 532
Charges constatées d'avance	(22 747)	(19 892)	(19 892)
Autres sommes dues	189 508	175 189	160 902
Total	6 822 264	6 458 498	6 444 211

Les dépôts à vue et d'épargne se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts a vue	2 150 737	2 075 057
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 349 355	1 415 152
Comptes ordinaires en dinars convertibles	37 539	34 809
Comptes ordinaires en devises	758 693	621 171
Dettes rattachées	5 150	3 925
Dépôts d'épargne	2 148 188	1 993 342
Comptes d'épargne logement	538 043	529 010
Comptes d'épargne logement EL JADID	288 903	275 688
Comptes spéciaux d'épargne	1 211 742	1 099 300
Comptes d'épargne études	27 830	24 644
Comptes d'épargne Capital +	81 637	64 687
Comptes d'épargne investissement	33	13
Total	4 298 925	4 068 399

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes à terme	1 328 356	1 313 464
Placements en devises	291 324	249 608
Certificat de dépôt	539 500	510 500
Bons de caisse	136 650	118 698
Dettes rattachées	60 748	42 532
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(22 747)	(19 892)
Total Net	2 333 831	2 214 910

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 1 826 005 mille dinars contre 1 700 109 mille dinars au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Fonds budgétaires	540 742	553 838	553 838
Ressources extérieures	657 510	528 839	528 839
Dettes rattachées aux ressources spéciales	418	466	466
Emprunts obligataires	57 042	80 035	80 035
Autres emprunts matérialisés	222 377	274 639	274 639
Emprunts subordonnés	200 426	209 040	209 040
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	14 841	13 889	13 889
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	295	546	546
Autres fonds empruntés	129 614	37 400	-
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	2 740	1 417	409
Total	1 826 005	1 700 109	1 661 701

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 581 082 mille dinars contre 724 941 mille dinars au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Organismes sociaux	4 059	4 118	4 118
Personnel	76	319	319
Etat et collectivités locales	29 947	29 031	29 031
Fournisseurs	48 379	49 162	49 162
Commissions de garantie et de change	4 392	2 931	2 931
Exigibles après encaissement	86 298	120 801	120 801
Siège et succursales	5 342	-	-
Provisions pour risques et charges	187 107	356 679	356 679
Impôts sur les sociétés	72 407	59 547	59 547
Comptes de régularisation passifs	73 950	43 584	58 239
Divers	69 125	58 769	58 401
Total	581 082	724 941	739 228

4.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capital	238 000	238 000
Réserves	625 748	525 955
Résultat de l'exercice	138 791	134 508
Total	1 002 539	898 463

A la date du 31-12-2019, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres consolidés de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2019 s'élève au 31 Décembre 2019 à 1 002 539 mille dinars contre 898 463 mille dinars au 31 décembre 2018.

	31/12/2019			31/12/2018		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH BANK	626 892	143 061	769 953	517 802	135 638	653 440
BH SICAF	400	84	484	603	(108)	495
TFB	(17 291)	(2 431)	(19 722)	(7 609)	(3 086)	(10 695)
BH PRINT	(897)	(262)	(1 159)	(537)	(183)	(720)
BH INVEST	2 164	(250)	1 914	2 236	(37)	2 199
SICAV BH-Obligataire	(5 288)	522	(4 766)	(5 310)	538	(4 772)
BH ASSURANCES	8 844	3 087	11 931	7 270	2 126	9 396
BH EQUITY	2 486	7	2 493	1 880	436	2 316
BH IMMO	2 641	(2 086)	555	2 834	(83)	2 751
BH RECOUVREMENT	2 261	524	2 785	2 241	319	2 560
BH LEASING	4 772	(3 617)	1 155	5 886	(1 173)	4 713
SICAV BH-Capitalisation	(1 236)	152	(1 084)	(1 337)	117	(1 220)
Total	625 748	138 791	764 539	525 959	134 504	660 463

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2019 se détaillent par société comme suit :

	31/12/2019			31/12/2018		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH SICAF	6 927	74	7 001	7 106	(95)	7 011
TFB	(827)	57	(770)	(267)	-	(267)
BH PRINT	(627)	(346)	(973)	(153)	(242)	(395)
BH INVEST	1 507	(151)	1 356	1 552	(22)	1 530
SICAV BH-Obligataire	68 880	3 737	72 617	90 817	5 092	95 909
BH ASSURANCES	32 364	6 301	38 665	27 973	4 968	32 941
BH EQUITY	8 251	6	8 257	7 720	386	8 106
BH IMMO	2 299	(1 479)	820	2 443	(59)	2 384
BH RECOUVREMENT	637	149	786	637	91	728
BH LEASING	11 927	(2 963)	8 964	13 293	(1 025)	12 268
SICAV BH-Capitalisation	974	45	1 019	965	35	1 000
Total	132 312	5 430	137 742	152 086	9 129	161 215

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat de l'exercice en dinars (1)	138 790 512	134 504 329
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital	-	-
Actions gratuite	-	-
Actions en numéraire	-	-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)	2,916	2,826

Libellés	Capital Social	Réserves consolidés	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Total	Réserves minoritaire	Résultat minoritaire	Intérêts minoritaires
Solde au 31/12/2018	238 000	516 757	9 197	134 508	898 462	152 085	9 130	161 215
Affectation résultat	-	134 504	-	(134 504)	-	9 130	(9 130)	-
Distribution de dividendes par la mère	-	(28 560)	-	-	(28 560)	-	-	-
Distribution de dividendes aux	-	-	-	-	-	(5 035)	-	(5 035)
Variation capital SICAV	-	15 024	-	-	15 024	79 883	-	79 883
Modifications	-	(47)	-	-	(47)	(14)	-	(14)
Variation fonds social	-	(22 639)	-	-	(22 639)	(99 497)	-	(99 497)
Résultat de l'exercice	-	-	-	138 791	138 791	-	5 430	5 430
Variation écart de	-	-	(1 110)	-	(1 110)	(15)	-	(15)
Variation du périmètre de consolidation	-	2 622	-	-	2 622	(4 225)	-	(4 225)
Solde au 31/12/2019	238 000	617 661	8 087	138 791	1 002 539	132 312	5 430	137 742

4.4- ENGAGEMENT HORS BILAN

Note 13 - Engagements donnés

Passifs eventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs eventuels	25 799	2 373 196	-
Caution et aval	25 799	666 067	-
Crédit documentaire	-	356 411	-
Actifs donnés en garantie	-	1 350 718	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
Bons de trésor affectés en garantie	585 118	858 200
Garantie données sur refinancement crédit court terme	565 600	857 060
Garantie données sur refinancement crédit moyen terme	200 000	374 140
TOTAL	1 350 718	2 089 400

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	373 204	15 144
de financement	-	373 204	-
sur titres	-	-	15 144

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle			
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	127 674	113 962	113 962
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	239 256	380 315	380 315
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	1 726	2 189	2 189
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	3 090	3 610	3 610
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 458	1 459	1 459
Total	373 204	501 535	501 535

Note 14 • Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	20 768	•	•
de financement	20 768	-	-

Note 15 • Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	17 420	1 390 815	•
de garantie de la clientèle	17 420	1 390 815	-

4.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 952 565 mille dinars au 31/12/2019 contre 778 423 mille dinars au

	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	37 114	38 471
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	262	199
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	14 060	11 175
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	724 128	579 545
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	98 839	81 671
Intérêts de retard sur crédits	18 870	17 895
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	10 931	10 825
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	15	59
Reports sur opérations de change à terme de couverture	20 886	15 784
Commissions sur engagements de garantie	12 203	12 810
Commissions sur lettres de garantie	819	820
Commissions de compte sur opérations de crédit	6 184	3 243
Commissions de découvert sur opérations de crédit	8 201	5 858
Commissions sur billets de trésorerie	53	67
Total	952 565	778 423

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 216 758 mille dinars au 31/12/2019 contre 193 502 mille dinars au 31/12/2018. Ces

	31/12/2019	31/12/2018
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	51 772	47 871
Commissions sur effets à l'encaissement	76	69
Commissions sur effets à l'escompte	508	635
Commissions sur opérations diverses sur effets	465	665
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	14 866	13 173
Commissions sur opérations de virements	20 715	19 568
Commissions sur opérations sur titres	2	1
Frais de tenue des comptes	15 140	13 760
Commissions sur commerce extérieur et change	5 658	6 937
Commissions sur domiciliation et modification de titres	262	262
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	4 883	6 234
Commissions sur virements et chèques en devises	513	441
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	1 922	1 509
Autres commissions	50 438	44 527
Commissions sur opérations monétiques	9 247	7 398
Commissions d'étude	24 937	25 231
Commission de gestion	3 957	3 422
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	12 297	8 476
Primes émises nettes	106 968	92 658
Total	216 758	193 502

Note 18• Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2019, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 65 911 mille dinars contre 89 996 mille

	31/12/2019	31/12/2018
Gains nets sur titres de transaction	17 314	2 631
Gains nets sur titres de placement	15 058	33 955
Gains nets sur opérations de change	33 539	53 410
Total	65 911	89 996

Le détail des gains et pertes sur titres commerciaux se présentent comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur BTA	17 282	18
Produits sur BTCT	32	2 613
Produits sur emprunts nationaux	78	-
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	15 689	34 392
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	-	(411)
Gains sur opérations de change	55 848	95 593
Total des produits	88 929	132 205
Pertes sur titres de placement	(709)	(26)
Pertes sur opérations de change	(22 309)	(42 183)
Total des charges	(23 018)	(42 209)
Total	65 911	89 996

Note 19 - Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2019, le revenu du portefeuille d'investissement est de 66 887 mille dinars contre 67 426 mille dinars au 31/12/2018 détaillé ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	1 254	3 606
Intérêts et revenus des titres d'investissements	65 443	63 667
Jetons de présence perçus	190	153
Total	66 887	67 426

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2019, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 682 310 mille dinars contre 534 395 mille

	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(44 982)	(28 114)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(19 429)	(20 919)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(29 631)	(24 599)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(899)	(656)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(94 841)	(87 998)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(233 148)	(152 543)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(2 211)	(1 367)
Intérêts sur ressources spéciales	(24 217)	(15 724)
Emprunts obligataires	(24 180)	(23 246)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(77)	(81)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(142 033)	(121 055)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 393)	(544)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(65 269)	(57 549)
Total	(682 310)	(534 395)

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 97 213 mille dinars au 31 décembre 2019 contre 78 969 mille dinars au 31

	31/12/2019	31/12/2018
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(192 321)	(150 292)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(124 798)	(81 768)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(22 647)	(24 749)
Variation de la provision pour sinistres	(4 331)	(5 199)
Variation des autres provisions techniques	(13 758)	3 161
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(770)	(20 098)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(18 611)	(18 169)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(1 242)	(1 872)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(6 164)	(1 598)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	95 108	71 323
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	77 775	64 345
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	13 729	6 602
Reprises sur provisions pour risques et charges	3 604	376
Total	(97 213)	(78 969)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 5 564 dinars au 31 décembre 2019 contre 4 797 dinars au 31/12/2018

	31/12/2019	31/12/2018
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investiss	(7 922)	(6 197)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(5 281)	(5 281)
Dotations	(2 641)	(916)
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investisser	2 358	1 400
Reprises sur	2 130	1 073
Reprises sur	228	327
Total	(5 564)	(4 797)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2019, les autres produits d'exploitation totalisent 17 480 dinars contre 15 599 dinars au 31/12/2018 .

	31/12/2019	31/12/2018
Autres produits accessoires	9 556	8 116
Produits sur opérations d'assurance	2 961	2 666
Autres charges non imputables	4 199	4 168
Récupération de frais postaux	262	255
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	502	394
Total	17 480	15 599

Notes 24 - Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de -187 dinars au 31 décembre 2019 contre 187 dinars au 31/12/2018 détaillé

	31/12/2019	31/12/2018
Pertes provenant des activités ordinaires	(520)	(87)
Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	(54)
Pertes exceptionnelles	(520)	(33)
Gains provenant des activités ordinaires	333	274
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	33	183
Profits exceptionnels	300	91
Total	(187)	187

Notes 25 - Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2018 totalise 77 099 mille dinars contre 60 355 au 31/12/2017 .

	31/12/2019	31/12/2018
Impôts différés	(1 974)	1 992
Impôts sur les sociétés	(75 125)	(62 347)
Total	(77 099)	(60 355)

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 26 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2019 ont atteint un montant de 702 235 mille dinars contre 611 693 mille dinars en fin de période 2018, soit une variation négative de 90 542 mille dinars.

Cette variation négative des liquidités résulte de l'activité d'exploitation et de financement et elle est détaillée comme suit :

	2019	2018 Retraité	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(412 490)	(79 828)	(332 662)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	187 672	(34 775)	222 447
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	101 326	270 445	(169 119)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et	32 950	16 410	16 540
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(90 542)	172 252	(262 794)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(611 693)	(783 945)	172 252
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(702 235)	(611 693)	(90 542)

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2019	2018
Comptes Nostri en dinars	8 610	1 366
Comptes IBS	14 913	16 032
Caisse en dinars	32 206	33 612
Caisse en devises	1 185	1 583
Avoirs chez la BCT en dinars	7 432	10 697
Change manuel	4 239	9 161
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	30 000	30 000
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises < 90J	(9 487)	-
Valeurs non imputées et autres sommes dues	(5)	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	34 972	29 166
Avoirs chez la BCT en devises	50 367	485 723
Prêts aux établissements financiers < 90J	261	13 653
Prêts à la BCT en devises < 90 j	232 246	-
Comptes de chèques postaux-CCP	286	283
Comptes ordinaires TGT en dinars	7 176	675
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(1 116 450)	(1 243 650)
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	(186)	6
Total	(702 235)	(611 693)

4-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Face à la propagation de la pandémie COVID 19, la banque a activé son plan de continuité d'activité (PCA) pour assurer à sa clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services bancaires. Elle a, en outre, mis en place un système de sécurité pour préserver la santé de son personnel et de ses clients.

La Banque Centrale de Tunisie a émis les circulaires 2020-05, portant sur les mesures relatives à la tarification et à la continuité de certains services bancaires. La BH BANK a adapté sa tarification permettant la gratuité des cartes bancaires, des services de retrait de billets (DAB) et la suspension de toute commission appliquée aux facturiers et aux commerçants pour le service de paiement électronique.

La BH BANK a aussi mis en application les circulaires BCT 2020-060 et 2020-07 relatives aux mesures de soutien aux sociétés, aux professionnels et aux particuliers et portant reports des échéances de crédits entre les mois de mars à septembre 2020 sans que cette période soit considérée pour l'appréciation du risque de contrepartie au sens de la circulaire 91-24.

L'impact de la pandémie COVID 19 sur les indicateurs de la Banque en 2020 pourrait couvrir :

- L'impact direct découlant des mesures édictées par les circulaires BCT ;
 - L'impact découlant de l'effet de la pandémie sur la continuité d'exploitation et/ou les performances des clients bénéficiaires de financements (crédits, participations directes ou via les fonds gérés par la SICAR, etc.)
- Toutefois, ces impacts ne peuvent être estimés et anticipés à la date de l'arrêté des états financiers.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH Bank

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. *Opinion avec réserves*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BH BANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BH BANK au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. *Fondement de l'opinion avec réserves*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité des états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité, et/ou, d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars, conformément à la circulaire BCT n°91-24.
- L'indisponibilité d'un recensement exhaustif des garanties, et l'absence d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties prises en compte par la Banque
- L'indisponibilité de reportings du système d'information permettant l'identification systématique des produits par client. En conséquence, les produits comptabilisés, les créances rattachées ainsi que les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

2.2. Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

A la date du présent rapport, l'impact éventuel de cette situation sur les états financiers de la banque ne peut être estimé de façon fiable.

2.3. Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

- La mise en équivalence de la TFBANK s'est basée sur des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2019.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK de la mise en équivalence de cette société sur la base de sa situation financière audité relative à l'exercice 2019.

- Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base de liasses non auditées par les commissaires aux comptes des filiales BH LEASING, BH RECOUVREMENT, BH IMMO, BH EQUITY, BH PRINT.

En outre, la Banque ne nous a pas communiqué les rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers des sociétés BH PRINT, BH IMMO et BH EQUITY relatifs à l'exercice 2019.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels de ces sociétés, sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK relatifs à l'exercice 2019.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Question clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, le Groupe BH BANK est exposé au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. Le Groupe BH BANK constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n° 2012-20.

Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre les points précisés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » ont constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 9 936 984 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 237 433 KDT et à 264 064 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par le GroupeBH BANK aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;

Diligences mises en œuvre (suite)

- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par le Groupe BH BANK ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

3.2. *Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat*

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2019 totalisent 1 169 323 KDT (soit 90% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1. En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliqués et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité.
- La conformité par le Groupe BH BANK aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3.Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.1.2, explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par le Conseil d'Administration de la Banque.

Au 31 décembre 2019, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 208 094 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 135 771 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 72 323 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au « portefeuille titre dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles

d'évaluation appliqués.

- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.
-

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n°4-7 « Évènements postérieurs à la date de clôture », les états financiers du « Groupe BH Bank » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par son Conseil d'Administration réuni en date du 18 mars 2020.

De ce fait, les circonstances que traverse la Tunisie postérieurement à cette date en relation avec la propagation de la pandémie COVID 19, notamment, les mesures gouvernementales de confinement et d'accompagnement économique en période crise et les circulaires émises

par la Banque Centrale de Tunisie en 2020 ne sont pas prises en considération lors de l'appréciation de la qualité du portefeuille du Groupe BH BANK au 31 décembre 2019.

Ces évènements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers du Groupe BH BANK au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils peuvent avoir une incidence sur la situation financière du Groupe au cours des exercices futurs. À l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de ces évènements sur l'activité et sur la situation financière du Groupe ne peut être estimé à la date d'émission de notre rapport.

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2019 un montant de 831 438 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 8 101 KDT et par des agios réservés à hauteur de 1 711 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Dans le cadre de l'estimation du risque de crédit encourus par la banque au titre de l'exercice 2019, les engagements de la banque envers un groupe de sociétés qui connaît des difficultés financières ont été considérés comme des actifs courants au sens de la circulaire BCT n°91-24. Cette situation est argumentée par la banque en se basant sur les perspectives d'amélioration futures liées aux programmes de restructuration et d'assainissement en cours de réalisation. Au 31 décembre 2019, les engagements dudit groupe s'élèvent à 114 455 KDT.

Par ailleurs, les engagements d'une société relevant du Groupe Al-Karama Holding s'élevant au 31 décembre 2019 à 84 235 KDT ont été considérés parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1). Une provision a été constituée pour 19 550 KDT en couverture de la

dette non soutenable de la relation. Cette provision a été comptabilisée en sus des provisions collectives exigées par l'article 10 bis de la circulaire BCT n°91-24.

La démarche de classification et de provisionnement appliquée pour cette relation intervient suite à une concertation, sous l'égide de la Banque Centrale de Tunisie, entre les banques bailleuses de fonds au sujet de la viabilité économique du projet et le besoin en financements additionnels dans une phase de restructuration financière.

- La circulaire BCT n°12-2019 relative au traitement de l'endettement des oléifacteurs et des exportateurs d'huile d'olive a autorisé les banques à procéder au rééchelonnement des échéances exigibles en principal et en intérêts au titre des crédits accordés aux oléifacteurs et aux exportateurs d'huile d'olive ayant rencontré des difficultés de remboursement de leurs dettes durant les campagnes 2017/2018 et 2018/2019. Elles peuvent aussi accorder, à ces bénéficiaires des crédits de rééchelonnement, de nouveaux financements au titre de la campagne 2019/2020.

Les banques sont autorisées dans le cadre de cette circulaire, à maintenir en 2019 la classification arrêtée à fin décembre 2018 pour les entreprises classées 0 et 1.

En application de la circulaire BCT n°12-2019, les engagements des oléifacteurs et des exportateurs d'huile d'olive traités par la « BH Bank » dans le cadre de cette circulaire totalisent 280 611 KDT couvrant 34 sociétés. Les provisions collectives constituées à ce titre s'élèvent à 151 KDT pour les oléifacteurs et 7 900 KDT pour les exportateurs d'huile d'olive.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Capitalisation » arrêtés au 31 décembre 2019,
 - ✓ Une nouvelle méthode a été adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
 - ✓ Les disponibilités enregistrent au 31 décembre 2019, 34,91 % du total actif dépassant ainsi le seuil de 20 % fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.
 - ✓ Les emplois en actions « SICAV BHO » représentent à la clôture de la période 5,17 % de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5 % prévu par l'article 2 de la loi n°2001-2278 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société "SICAV-BH Obligataire" arrêtés au 31 décembre 2019 :
 - ✓ Une nouvelle méthode a été adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière

prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- ✓ Deux échéances de l'emprunt obligataire « Servicom 2016 » en principal et en intérêts échues au cours de 2019 demeurent impayées à cette date, suite aux difficultés rencontrées par la société Servicom. Un accord de restructuration de l'emprunt obligataire « Servicom 2016 » a été validé par l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations en date du 1^{er} octobre 2019.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe BH BANK dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe BH BANK.

7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé

conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

Significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe BH BANK;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe BH BANK à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de nos travaux, et en dehors des questions traitées ci-dessus, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures du système de contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion avec réserves sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 30 Mai 2020

P/Cabinet Walid Tlili
Walid TLILI

P/Consulting and Financial Firm
Walid BEN AYED

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 31 MARS 2020

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 31 Mars 2020.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 31 Mars 2020 totalise 70 804 920,960 TND.

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint, arrêté au 31 Mars 2020 reflète correctement la situation de votre société.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les notes suivantes :

- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 30 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 31/03/2020
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES			
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3 412 832,576	1 851 536,219	1 696 142,339
b- Obligations et valeurs assimilées	61 466 873,544	80 567 251,951	65 871 236,831
AC2- Placements monétaires et disponibilités			
a- Placements monétaires	0,000	598 413,225	0,000
b- Disponibilités	6 027 160,796	5 766 982,637	507 133,189
AC3- Créances d'exploitation	0,000	0,000	0,000
TOTAL ACTIF	70 906 866,916	88 784 184,032	68 074 512,359
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	24 494,326	57 346,540	26 511,650
PA2- Autres créditeurs divers	77 451,630	90 286,343	71 087,775
TOTAL PASSIF	101 945,956	147 632,883	97 599,425
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	66 634 351,917	83 434 611,577	64 710 829,036
CP2- Sommes distribuables			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	3 359 497,123	4 162 885,810	104,492
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	811 071,920	1 039 053,762	3 265 979,406
ACTIF NET	70 804 920,960	88 636 551,149	67 976 912,934
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	70 906 866,916	88 784 184,032	68 074 512,359

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/03/2020
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/03/2020</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/03/2019</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres			
a- Dividendes	0,000	0,000	63 801,544
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	928 309,248	1 251 066,087	4 575 228,794
PR 2- Revenus des placements monétaires	28 444,084	70 664,209	246 704,907
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	956 753,332	1 321 730,296	4 885 735,245
CH 1- Charges de gestion des placements	126 755,353	169 442,653	622 016,696
REVENU NET DES PLACEMENTS	829 997,979	1 152 287,643	4 263 718,549
CH 2- Autres charges	28 345,450	38 250,551	131 578,280
RESULTAT D'EXPLOITATION	801 652,529	1 114 037,092	4 132 140,269
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	9 419,391	-74 983,330	-866 160,863
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	811 071,920	1 039 053,762	3 265 979,406
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-9 419,391	74 983,330	866 160,863
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	69 667,244	40 351,738	117 383,769
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	2 106,418	-59 900,770	28 649,641
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-3 265,929
RESULTAT NET DE LA PERIODE	873 426,191	1 094 488,060	4 274 907,750

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/03/2020**

	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/03/2020</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/03/2019</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>			
a- Résultat d 'Exploitation	801 652,529	1 114 037,092	4 132 140,269
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	69 667,244	40 351,738	117 383,769
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2 106,418	-59 900,770	28 649,641
d- Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-3 265,929
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000	-3 813 914,000
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>			
a- Souscriptions			
_ Capital	20 728 165,846	22 470 560,002	121 140 898,674
_ Régularisation des sommes non distribuables	52 439,171	32 576,889	97 691,969
_ Régularisation des sommes distribuables	1 193 056,566	1 244 081,443	2 310 235,134
b- Rachats			
_ Capital	-18 876 025,771	-28 469 835,570	-146 009 208,326
_ Régularisation des sommes non distribuables	-52 830,027	-34 908,986	-117 089,036
_ Régularisation des sommes distribuables	-1 090 223,950	-1 618 214,875	-3 824 413,417
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 828 008,026	-5 281 253,037	-25 940 891,252
AN 4- <u>ACTIF NET</u>			
a- en début de la période	67 976 912,934	93 917 804,186	93 917 804,186
b- en fin de la période	70 804 920,960	88 636 551,149	67 976 912,934
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>			
a- en début de la période	619 594	858 056	858 056
b- en fin de la période	637 315	800 529	619 594
VALEUR LIQUIDATIVE	111,099	110,722	109,712
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,07%	4,70%	4,99%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2020

PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du Ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31 Mars 2020 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% de l'Actif Net
<i>Titres OPCVM</i>				
FCP HELION MONEO	3 000	306 639,996	321 999,000	0,45%
FCP SALAMETT CAP	100 000	1 671 236,359	1 692 300,000	2,39%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851,267	531 615,000	0,75%
TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 664,715	325 263,000	0,46%
GENERALE OBLIG SICAV	3 000	309 959,260	343 071,000	0,48%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 856	196 377,330	198 584,576	0,28%
Total		3 303 728,927	3 412 832,576	4,82%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% de l'Actif Net
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	239 967,000	250 742,079	0,35%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	450 000,000	471 757,377	0,67%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	666 100,000	689 373,149	0,97%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	1 798 650,000	1 871 732,754	2,64%
AMEN BANK SUB 2011	20 000	400 000,000	414 514,011	0,59%
AMEN BANK SUB 2012	10 000	300 000,000	311 794,164	0,44%
AMEN BANK SUB 2016-1	5 000	200 000,000	204 270,164	0,29%
ATB 2007/1	30 000	1 560 000,000	1 664 578,308	2,35%
ATB SUB 2017	49 000	4 900 000,000	4 918 038,444	6,95%
ATL 2013/1	20 000	400 000,000	420 511,475	0,59%
ATL 2013/2	30 000	600 000,000	617 609,705	0,87%
ATL 2014/2	20 000	800 000,000	840 870,820	1,19%
ATL 2016/1	10 000	400 000,000	418 295,082	0,59%
ATL 2017/1	1 800	72 000,000	72 202,547	0,10%
ATL SUB 2017	4 500	450 000,000	463 054,426	0,65%
ATL 2017-2 CAT A	20 000	1 200 000,000	1 206 036,164	1,70%
ATL 2017-2 CAT B	10 000	600 000,000	604 016,219	0,85%
ATL 2018 CB	5 000	400 000,000	422 712,743	0,60%
ATTIJARI BANK SUB 2017 CA	20 000	1 200 000,000	1 259 394,098	1,78%
BH 2009	40 000	1 536 000,000	1 562 698,943	2,21%
BH 2018-1	10 000	800 000,000	859 646,077	1,21%
BNA SUB 2009	15 000	499 680,000	520 925,900	0,74%
BNA SUB 2017	10 000	600 000,000	630 182,295	0,89%
BTE 2010	20 000	200 000,000	207 346,055	0,29%
BTK 2009 C	10 000	333 000,000	335 200,728	0,47%
CIL 2015/1	4 000	80 000,000	83 892,721	0,12%
CIL 2015/2	5 000	100 000,000	102 575,082	0,14%
CIL 2017/1	10 000	600 000,000	627 808,525	0,89%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	10 000	200 000,000	201 060,328	0,28%

HANNIBAL LEASE 2015-1	10 000	200 000,000	211 343,825	0,30%
HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	300 000,000	300 206,466	0,42%
HANNIBAL LEASE 2017-2	5 000	300 000,000	313 343,607	0,44%
HANNIBAL LEASE 2017-3	10 000	600 000,000	606 924,590	0,86%
STB 2011 SUB	20 000	400 000,000	405 188,634	0,57%
TL 2014/1	20 000	800 000,000	843 569,836	1,19%
TL 2014/2	20 000	800 000,000	814 594,098	1,15%
TUNISIE LEASING 2016 SUB CAT A	10 000	400 000,000	402 065,534	0,57%
TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B	10 000	800 000,000	849 057,923	1,20%
TUNISIE LEASING 2017-1 CAT A	10 000	600 000,000	629 605,902	0,89%
UBCI 2013	10 000	200 000,000	209 096,393	0,30%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	333 530,000	343 908,870	0,49%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	2 500 000,000	2 582 795,082	3,65%
UIB 2011	20 000	400 000,000	416 907,279	0,59%
UIB SUB 2015	10 000	200 000,000	209 316,721	0,30%
UNIFACTOR 2015	12 500	250 000,000	252 032,131	0,36%
Total		30 668 927,000	31 642 797,274	44,69%

b.2 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% de l'actif net
BTA 6% Avril 2023	800	790 687,200	827 719,529	1,17%
BTA 6% Janvier 2024	6 800	6 624 738,500	6 695 383,979	9,46%
BTA 6.3% Octobre 2026	1000	981 706,200	1 005 180,173	1,42%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	980 465,200	1 003 939,173	1,42%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	978 696,560	1 002 170,533	1,42%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	489 130,110	500 867,096	0,71%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	489 600,900	501 337,886	0,71%
BTA 6.7 % Avril 2028	15 000	14 740 985,700	15 516 350,084	21,91%
BTA 6.7 % Avril 2028	500	470 709,050	496 554,529	0,70%
EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	2 187 500,000	2 274 573,288	3,21%
Total		28 734 219,420	29 824 076,270	42,12%

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Le solde de ce poste au 31 Mars 2020 est nul.

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2020, à **6 027 160,796 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste au 31 Mars 2020 est nul.

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Rémunération à payer au gestionnaire	9 635,643	54 410,320	14 611,650
Rémunération à payer au dépositaire	14 858,683	2 936,220	11 900,000
Total	24 494,326	57 346,540	26 511,650

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Frais de publication	923,050	188,158	600,000
Jeton de présence	18 729,635	13 214,244	15 000,000
Redevances CMF	5 550,967	7 620,156	6 247,881
Honoraires du commissaire aux comptes	30 427,643	43 780,525	25 877,643
crédeurs divers	21 820,335	25 483,260	23 362,251
Total	77 451,630	90 286,343	71 087,775

Les crédeurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Retenues à la source	21 052,198	24 336,738	22 433,724
TCL	768,137	1 146,522	928,527
Total	21 820,335	25 483,260	23 362,251

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le premier trimestre 2020 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2019

Montant	64 710 829,036
Nombre de titres	619 594
Nombre d'actionnaires	334

Souscriptions réalisées

Montant	20 728 165,846
Nombre de titres émis	198 324
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	-18 876 025,771
Nombre de titres rachetés	180 603
Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2 106,418
Régularisation des sommes non distribuables	-390,856
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	69 667,244
Frais de négociation de titres	0,000

Capital au 31/03/2020

Montant	66 634 351,917
Nombre de titres	637 315
Nombre d'actionnaires	333

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADTT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 Mars 2020 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	801 652,529
Régularisation du résultat distribuable de la période	9 419,391
Résultat distribuable des exercices antérieurs	3 266 103,098
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	93 394,025
SOMMES DISTRIBUABLES	4 170 569,043

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	63 801,544
Revenus des bons de trésor assimilables	348 343,014	359 769,042	1 412 452,594
Revenus des obligations	579 966,234	891 297,045	3 162 776,200
Total	928 309,248	1 251 066,087	4 639 030,338

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des billets de trésorerie	0,000	22 947,088	32 435,232
Intérêts des comptes de dépôt	28 444,084	47 717,121	214 269,675
Total	28 444,084	70 664,209	246 704,907

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	123 796,670	166 506,433	610 116,696
Rémunération du dépositaire	2 958,683	2 936,220	11 900,000
Total	126 755,353	169 442,653	622 016,696

CH2- Autres charges

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Commissaire aux comptes	4 550,000	7 200,000	16 810,000
Redevance CMF	17 337,732	23 319,241	85 446,846
Publicité et publication	323,050	295,020	1 606,862
Jetons de présence	3 729,635	3 839,244	15 000,000
TCL	2 396,093	3 384,526	12 471,632
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000	200,000
Autres	8,940	12,520	42,940
Total	28 345,450	38 250,551	131 578,280

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action

	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
• Revenus des placements	1,501	1,651	7,885
• Charges de gestion des placements	-0,199	-0,212	-1,004
• Revenu net des placements	1,302	1,439	6,881
• Autres charges d'exploitation	-0,044	-0,048	-0,212
• Résultat d'exploitation	1,258	1,392	6,669
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,015	-0,094	-1,398
• Sommes distribuables de la période	1,273	1,298	5,271
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,015	0,094	1,398
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,109	0,050	0,189
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,003	-0,075	0,046
• Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-0,005
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,113	-0,025	0,230
Résultat net de la période	1,370	1,367	6,900

4-2 Ratios de gestion des placements

	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,182%	0,179%	0,728%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,041%	0,041%	0,154%
• Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	1,153%	1,180%	4,836%
• Actif net moyen	69 520 273,155	94 445 627,685	85 448 875,400

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10.000 dinars l'an en HT.

SICAV RENDEMENT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV RENDEMENT, comprenant le bilan au 31 Mars 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV RENDEMENT arrêtés au 31 Mars 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 2.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV RENDEMENT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV RENDEMENT est employé, à la date du 31 Mars 2020, en des certificats de dépôts émis par un même émetteur à hauteur de 26,52%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC.

Tunis, le 29 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Selma LANGAR

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2020

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Portefeuille-titres	3	275 811 043	264 769 892	254 255 825
Obligations et valeurs assimilées		275 811 043	264 769 892	254 255 825
Placements monétaires et disponibilités	4	199 419 527	129 764 646	194 868 339
Placements monétaires		199 419 103	129 764 145	194 867 934
Disponibilités		424	501	405
Créances d'exploitation		-	-	-
TOTAL ACTIF		475 230 570	394 534 538	449 124 164
PASSIF				
Autres créditeurs divers	5	167 672	153 180	186 304
TOTAL PASSIF		167 672	153 180	186 304
ACTIF NET				
Capital	10	446 013 997	389 582 245	426 881 051
Sommes distribuables		29 048 901	4 799 113	22 056 809
Sommes distribuables des exercices antérieurs		23 028 593	3 596	3 596
Sommes distribuables de la période		6 020 308	4 795 517	22 053 213
ACTIF NET		475 062 898	394 381 358	448 937 860
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		475 230 570	394 534 538	449 124 164

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	Période du 01/01 au 31/03/2020	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	6	3 038 786	3 453 747	13 309 452
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 038 786	3 453 747	13 309 452
Revenus des placements monétaires	7	3 791 607	2 352 690	12 632 567
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 830 393	5 806 437	25 942 019
Charges de gestion des placements	8	(804 842)	(729 316)	(3 118 307)
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 025 551	5 077 121	22 823 712
Autres produits		26	19	848
Autres charges d'exploitation	9	(139 837)	(125 822)	(540 331)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 885 740	4 951 318	22 284 229
Régularisation du résultat d'exploitation		134 568	(155 801)	(231 016)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 020 308	4 795 517	22 053 213
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(134 568)	155 801	231 016
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		312 716	305 884	1 304 328
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	41 524	41 524
RESULTAT NET DE LA PERIODE		6 198 456	5 298 726	23 630 081

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/01 au 31/03/2020	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	6 198 456	5 298 726	23 630 081
Résultat d'exploitation	5 885 740	4 951 318	22 284 229
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	312 716	305 884	1 304 328
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	41 524	41 524
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	(17 423 724)	(17 423 724)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	19 926 582	(29 312 386)	6 912 761
Souscriptions	169 890 889	198 988 242	840 422 276
- Capital	160 157 949	189 834 280	811 494 054
- Régularisation des sommes non distribuables	78 882	88 273	1 292 569
- Régularisation des sommes distribuables	9 654 058	9 065 689	27 635 653
Rachats	(149 964 307)	(228 300 628)	(833 509 515)
- Capital	(141 345 553)	(217 239 004)	(802 606 127)
- Régularisation des sommes non distribuables	(71 048)	(99 747)	(1 296 331)
- Régularisation des sommes distribuables	(8 547 706)	(10 961 877)	(29 607 057)
VARIATION DE L'ACTIF NET	26 125 038	(41 437 384)	13 119 118
ACTIF NET			
En début de période	448 937 860	435 818 743	435 818 743
En fin de période	475 062 898	394 381 358	448 937 860
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	4 279 254	4 189 876	4 189 876
En fin de période	4 467 840	3 914 291	4 279 254
VALEUR LIQUIDATIVE	106,329	100,754	104,910
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,44%	5,11%	5,26%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM obligataire de type distribution régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV RENDEMENT figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 Mars 2020 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV RENDEMENT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2.3 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 3 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2020 à 275 811 043 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2020	% Actif Net
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES				
<i>Obligations de sociétés</i>		39 163 250	40 328 914	8,49%
Obligations CIL	110 000	4 000 000	4 090 840	0,86%
-CIL 2015/1 TMM + 2%	20 000	400 000	424 820	0,09%
-CIL 2015/2 7,65%	10 000	200 000	205 130	0,04%
-CIL 2015/2 TMM+2%	10 000	200 000	206 590	0,04%
-CIL 2016/1 7,5%	20 000	800 000	842 080	0,18%
-CIL 2016/2 7,5%	30 000	1 200 000	1 208 880	0,25%
-CIL 2017/2 7,95%	20 000	1 200 000	1 203 340	0,25%
Obligations BTK	10 000	333 000	335 270	0,07%
- BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	10 000	333 000	335 270	0,07%
Obligations BTE	60 000	2 100 000	2 125 060	0,45%
- BTE 2010 TMM+0,7%	10 000	100 000	103 660	0,02%
- BTE 2016 7,4%	50 000	2 000 000	2 021 400	0,43%
Obligations AIL	20 000	400 000	421 040	0,09%
- AIL 2015-1 TMM+2,25%	20 000	400 000	421 040	0,09%
Obligations ATL	60 000	1 600 000	1 651 780	0,35%
- ATL 2015/1 TMM+2,3%	10 000	200 000	211 680	0,04%
- ATL 2015/2 7,5%	30 000	600 000	603 540	0,13%
- ATL 2016/1 7,5%	20 000	800 000	836 560	0,18%
Obligations BH	65 000	1 794 000	1 864 235	0,39%
- BH 2009 TMM+0,8%	20 000	768 000	781 220	0,16%
- BH 2013-1 TMM+1,8%	30 000	426 000	450 900	0,09%
- BH SUB 2016 7,4%	15 000	600 000	632 115	0,13%
Obligations STB	178 000	11 879 250	12 111 044	2,55%
- STB 2008/1 TMM+2%	33 000	1 848 000	1 975 809	0,42%
- STB 2008/2 6,5%	65 000	2 031 250	2 043 405	0,43%
- STB 2019/1 10,50%	30 000	3 000 000	3 084 930	0,65%
- STB SUB 2020/1 10,50%	50 000	5 000 000	5 006 900	1,05%
Obligations TL	50 000	2 600 000	2 767 180	0,58%
- TUNISIE LEASING 2016-1 7,5%	20 000	800 000	847 480	0,18%
- TUNISIE LEASING 2017-1 TMM+2,35%	30 000	1 800 000	1 919 700	0,40%
Obligations UIB	95 000	2 900 000	2 973 270	0,63%
- UIB 2011-1 TMM+1%	25 000	500 000	521 100	0,11%
- UIB SUB 2015 TMM+1,95%	20 000	400 000	424 620	0,09%
- UIB SUB 2016 7,4%	50 000	2 000 000	2 027 550	0,43%
Obligations ATTIJARI LEASING	100 000	3 200 000	3 280 230	0,69%
- ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	200 000	215 280	0,05%
- ATTIJARI LEASING 2015-2	30 000	600 000	609 810	0,13%
- ATTIJARI LEASING 2016- 1 7,5%	30 000	1 200 000	1 249 500	0,26%
- ATTIJARI LEASING 2016-2 7,65%	30 000	1 200 000	1 205 640	0,25%

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2020	% Actif Net
Obligations ATTIJARI BANK	30 000	600 000	614 880	0,13%
- ATTIJARI BANK 2015 7,4%	30 000	600 000	614 880	0,13%
Obligations AMEN BANK	50 000	2 000 000	2 042 500	0,43%
- AMEN BANK 2016-1	50 000	2 000 000	2 042 500	0,43%
Obligations BNA	100 000	4 665 000	4 886 400	1,03%
- BNA SUB 2009 5,4%	50 000	1 665 000	1 735 550	0,37%
- BNA SUB 2017 7,4%	50 000	3 000 000	3 150 850	0,66%
Emp ATB 2007/1	21 000	1 092 000	1 165 185	0,25%
Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier		225 318 389	235 482 129	49,57%
* BTA	223 850	213 318 389	223 021 029	46,95%
BTA 6,3% MARS 2026	36 401	33 507 652	34 555 290	7,27%
BTA 5,5% OCTOBRE 2020	20 000	19 235 000	20 344 664	4,28%
BTA 6,6% MARS 2027	44 349	41 728 861	42 373 185	8,92%
BTA 6% AVRIL 2023	30 000	29 075 000	30 991 740	6,52%
BTA 6% AVRIL 2024	15 000	14 385 000	15 395 793	3,24%
BTA 6% FEVRIER 2022	4 000	3 881 000	3 986 417	0,84%
BTA 6% JUIN 2021	20 000	19 355 000	20 563 239	4,33%
BTA 6% JUIN 2023	54 100	52 150 876	54 810 701	11,54%
* EMPRUNT NATIONAL	300 000	12 000 000	12 461 100	2,62%
Emp NATIONAL CAT B	300 000	12 000 000	12 461 100	2,62%
TOTAL		264 481 639	275 811 043	58,06%

Note 4 : Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2020 à 199 419 527 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2020	% actif net
CERTIFICATS DE DEPOTS			128 500	122 269 922	125 967 697	26,52%
Certificat de dépôt à moins d'un an			128 500	122 269 922	125 967 697	26,52%
(10 jours au taux de 7,84%)	La B.T	23/03/2020	6 500	6 488 700	6 498 872	1,37%
(310 jours au taux de 8,83%)	La B.T	03/06/2019	5 000	4 717 347	4 994 059	1,05%
(320 jours au taux de 8,83%)	La B.T	03/06/2019	5 000	4 708 893	4 985 605	1,05%
(330 jours au taux de 8,83%)	La B.T	03/06/2019	7 000	6 580 668	6 968 064	1,47%
(310 jours au taux de 8,83%)	La B.T	04/07/2019	2 000	1 886 939	1 987 008	0,42%
(310 jours au taux de 8,83%)	La B.T	05/07/2019	1 000	943 469	993 331	0,21%
(290 jours au taux de 8,83%)	La B.T	09/08/2019	1 500	1 420 312	1 485 973	0,31%
(290 jours au taux de 8,83%)	La B.T	12/08/2019	2 000	1 893 749	1 980 245	0,42%
(310 jours au taux de 8,83%)	La B.T	24/07/2019	3 500	3 302 143	3 465 137	0,73%
(290 jours au taux de 8,83%)	La B.T	15/08/2019	1 500	1 420 312	1 484 393	0,31%
(290 jours au taux de 8,83%)	La B.T	16/08/2019	2 000	1 893 749	1 978 839	0,42%
(290 jours au taux de 8,83%)	La B.T	19/08/2019	1 500	1 420 312	1 483 337	0,31%

Désignation du titre	Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2020	% actif net
(290 jours au taux de 8,83%)	La B.T	20/08/2019	2 000	1 893 749	1 977 431	0,42%
(290 jours au taux de 8,83%)	La B.T	21/08/2019	1 500	1 420 312	1 482 809	0,31%
(290 jours au taux de 8,83%)	La B.T	22/08/2019	2 500	2 367 186	2 470 907	0,52%
(290 jours au taux de 8,83%)	La B.T	23/08/2019	1 000	946 874	988 186	0,21%
(290 jours au taux de 8,83%)	La B.T	24/08/2019	2 000	1 893 749	1 976 019	0,42%
(290 jours au taux de 8,83%)	La B.T	27/08/2019	2 000	1 893 749	1 974 959	0,42%
(290 jours au taux de 8,83%)	La B.T	09/09/2019	2 000	1 893 749	1 970 348	0,41%
(300 jours au taux de 8,83%)	La B.T	07/09/2019	4 000	3 780 672	3 935 294	0,83%
(300 jours au taux de 8,83%)	La B.T	11/09/2019	500	472 584	491 556	0,10%
(300 jours au taux de 8,83%)	La B.T	18/09/2019	3 500	3 308 088	3 436 522	0,72%
(300 jours au taux de 8,83%)	La B.T	19/09/2019	1 500	1 417 752	1 472 527	0,31%
(300 jours au taux de 8,83%)	La B.T	20/09/2019	1 000	945 168	981 506	0,21%
(300 jours au taux de 8,83%)	La B.T	23/09/2019	1 000	945 168	980 969	0,21%
(300 jours au taux de 8,83%)	La B.T	28/09/2019	4 000	3 780 672	3 920 292	0,83%
(300 jours au taux de 8,82%)	La B.T	11/10/2019	500	472 613	488 878	0,10%
(300 jours au taux de 8,82%)	La B.T	12/10/2019	10 000	9 452 259	9 775 747	2,06%
(240 jours au taux de 8,80%)	La B.T	13/12/2019	2 000	1 911 335	1 953 231	0,41%
(250 jours au taux de 8,80%)	La B.T	11/12/2019	11 000	10 493 194	10 727 698	2,26%
(240 jours au taux de 8,81%)	La B.T	10/01/2020	10 000	9 556 199	9 713 579	2,04%
(210 jours au taux de 8,81%)	La B.T	18/02/2020	1 000	960 896	969 227	0,20%
(240 jours au taux de 8,81%)	La B.T	20/01/2020	1 000	955 620	969 472	0,20%
(240 jours au taux de 8,81%)	La B.T	11/02/2020	2 000	1 911 240	1 930 581	0,41%
(240 jours au taux de 8,81%)	La B.T	14/02/2020	6 000	5 733 719	5 788 301	1,22%
(240 jours au taux de 8,81%)	La B.T	19/02/2020	1 500	1 433 430	1 445 638	0,30%
(240 jours au taux de 8,81%)	La B.T	21/02/2020	1 500	1 433 430	1 445 063	0,30%
(240 jours au taux de 8,81%)	La B.T	26/02/2020	1 500	1 433 430	1 443 621	0,30%
(240 jours au taux de 8,81%)	La B.T	27/02/2020	1 500	1 433 430	1 443 332	0,30%
(250 jours au taux de 8,81%)	La B.T	17/02/2020	3 000	2 861 632	2 887 199	0,61%
(240 jours au taux de 8,84%)	La B.T	11/03/2020	2 500	2 388 693	2 398 954	0,50%
(240 jours au taux de 8,84%)	La B.T	12/03/2020	2 000	1 910 954	1 918 774	0,40%
(250 jours au taux de 8,84%)	La B.T	17/03/2020	500	476 865	478 333	0,10%
(250 jours au taux de 8,84%)	La B.T	18/03/2020	4 000	3 814 918	3 825 881	0,81%
COMPTES A TERME A MOINS D'UN AN			72 044	72 044 000	73 451 406	15,46%
(218 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	28/08/2019	148	148 000	154 207	0,03%
(193 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	27/09/2019	1 795	1 795 000	1 859 855	0,39%
(199 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	28/09/2019	687	687 000	711 689	0,15%
(201 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	28/09/2019	1 670	1 670 000	1 730 016	0,36%
(202 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	28/09/2019	1 312	1 312 000	1 359 150	0,29%
(203 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	28/09/2019	2 676	2 676 000	2 772 169	0,58%
(204 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	28/09/2019	2 151	2 151 000	2 228 302	0,47%
(211 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	28/09/2019	2 464	2 464 000	2 552 550	0,54%
(213 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	28/09/2019	2 916	2 916 000	3 020 794	0,64%
(216 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	02/10/2019	2 069	2 069 000	2 141 753	0,45%
(121 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	07/01/2020	1 166	1 166 000	1 185 162	0,25%
(169 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	30/11/2019	297	297 000	304 058	0,06%
(136 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	08/01/2020	3 823	3 823 000	3 885 087	0,82%

Désignation du titre	Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2020	% actif net
(138 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	09/01/2020	262	262 000	266 204	0,06%
(138 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	10/01/2020	1 805	1 805 000	1 833 617	0,39%
(107 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	11/02/2020	676	676 000	682 540	0,14%
(140 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	10/01/2020	205	205 000	208 250	0,04%
(198 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	04/12/2019	2 852	2 852 000	2 917 575	0,61%
(162 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	11/01/2020	2 752	2 752 000	2 795 099	0,59%
(139 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	08/02/2020	1 869	1 869 000	1 888 166	0,40%
(164 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	18/01/2020	548	548 000	555 841	0,12%
(161 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	21/01/2020	926	926 000	938 714	0,20%
(139 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	12/02/2020	1 191	1 191 000	1 202 293	0,25%
(214 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	05/12/2019	1 684	1 684 000	1 722 395	0,36%
(182 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	17/01/2020	6 000	6 000 000	6 087 015	1,28%
(162 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	11/02/2020	2 192	2 192 000	2 213 208	0,47%
(2373 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	13/12/2019	119	119 000	121 530	0,03%
(240 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	11/12/2019	5 045	5 045 000	5 154 187	1,08%
(181 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	13/02/2020	989	989 000	998 186	0,21%
(186 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	14/02/2020	550	550 000	555 003	0,12%
(184 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	18/02/2020	2 046	2 046 000	2 063 030	0,43%
(178 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	25/02/2020	147	147 000	148 025	0,03%
(188 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	22/02/2020	686	686 000	691 180	0,15%
(265 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	18/12/2019	1 190	1 190 000	1 214 148	0,26%
(213 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	17/02/2020	6 351	6 351 000	6 405 089	1,35%
(245 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	17/01/2020	644	644 000	653 340	0,14%
(244 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	18/01/2020	29	29 000	29 415	0,01%
(224 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	19/02/2020	513	513 000	517 171	0,11%
(224 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	19/02/2020	4 315	4 315 000	4 350 083	0,92%
(365 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	08/10/2019	1 084	1 084 000	1 120 860	0,24%
(226 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	26/02/2020	701	701 000	705 752	0,15%
(229 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	27/02/2020	598	598 000	601 938	0,13%
(230 jours au taux de TMM +1%)	La B.T	28/02/2020	901	901 000	906 760	0,19%
DISPONIBILITES					424	0,00%
TOTAL				194 313 922	199 419 527	41,98%

Note 5 : Autres créditeurs divers

Le poste Autres créditeurs divers totalise au 31 mars 2020 un montant de 167 672 DT se détaillant comme suit:

	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Retenue à la source	121 976	110 365	123 751
Redevance CMF	39 699	34 926	39 067
TCL	5 966	4 868	5 731
Provision honoraires commissaire aux comptes	(769)	2 221	16 955
Provision honoraires PDG	800	800	800
TOTAL	167 672	153 180	186 304

Note 6 : Revenus du portefeuille - titres :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 3 038 786 DT pour le premier trimestre de 2020 contre 3 453 747 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

	Trimestre 1 2020	Trimestre 1 2019	Période du 01/01 au 31/12/2019
Revenus des obligations des sociétés	602 855	785 340	2 816 275
Revenus des BTA & Emprunt National	2 435 931	2 668 407	10 493 177
TOTAL	3 038 786	3 453 747	13 309 452

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2020 à 3 791 607 DT contre 2 352 690 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 1 2020	Trimestre 1 2019	Période du 01/01 au 31/12/2019
Intérêts des certificats de dépôt	2 345 499	1 137 738	7 116 536
Intérêts des comptes à terme	1 446 108	1 214 952	5 516 031
TOTAL	3 791 607	2 352 690	12 632 567

Note 8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2020 à 804 842 DT contre 729 316 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	Trimestre 1 2020	Trimestre 1 2019	Période du 01/01 au 31/12/2019
Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	689 865	625 128	2 672 835
Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	114 977	104 188	445 472
TOTAL	804 842	729 316	3 118 307

Note 9 : Autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2020 à 139 837 DT contre 125 822 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Trimestre 1 2020	Trimestre 1 2019	Période du 01/01 au 31/12/2019
Redevance CMF	114 681	104 155	445 491
TCL	17 060	14 516	64 852
Contribution sociale de solidarité	200	205	205
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (CAC)	4 876	4 542	19 276
Rémunération de personnel (PDG)	2 400	2 400	9 600
Charges diverses	620	4	907
TOTAL	139 837	125 822	540 331

Note 10 : Capital**Capital au 31-12-2019**

Montant	426 881 051
Nombre de titres	4 279 254
Nombre d'actionnaires	3 160

Souscriptions réalisées

Montant	160 157 949
Nombre de titres émis	1 605 513
Nombre d'actionnaires nouveaux	82

Rachats effectués

Montant	(141 345 553)
Nombre de titres rachetés	(1 416 927)
Nombre d'actionnaires sortants	(169)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	312 716
Régularisation des sommes non distribuables	7 834

Capital au 31-03-2020

Montant	446 013 997
Nombre de titres	4 467 840
Nombre d'actionnaires	3 073

Note 11 : Autres informations

Le gestionnaire (la Société de Bourse de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

Le dépositaire (la Banque de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.